

RAPPORT FINANCIER

20  
17



ÉDITO DE BERNARD GAUDILLÈRE,  
CONSEILLER DE PARIS,  
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE P.04

ÉDITO DE JEAN-PHILIPPE BRINET,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE CMP BANQUE P.05

P.06

**Chiffres clés 2017**

P.08

**Rapport de gestion**

Groupe Crédit Municipal de Paris

P.35

**Rapport de gestion**

Crédit Municipal de Paris

P.62

**Rapport de gestion**

CMP Banque

# ÉDITO



“ **L'HUMAIN EST LA PLUS GRANDE FORCE DU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS. ”**

**Bernard Gaudillère**

Conseiller de Paris, Vice-Président  
du Conseil d'Orientation et de Surveillance

L'année 2017 a été constructive pour le Crédit Municipal de Paris, tant sous l'angle des résultats de l'établissement que du point de vue de sa mission sociale. L'encours de prêt sur gage a continué de croître pour atteindre près de 208 millions d'euros à la fin de l'année, résultat de la progression des renouvellements et des engagements, qui a amplement compensé l'augmentation des dégagelements.

Le lancement du Live des enchères, en mars 2017, a dynamisé les enchères et a contribué à la réalisation de beaux résultats, malgré une baisse du nombre d'objets mis en vente – conséquence notamment de l'assouplissement des conditions de retrait de vente. Les ventes emblématiques, comme celle consacrée aux maisons de luxe Hermès, Chanel et Vuitton ou les ventes cataloguées de montres, bijoux et objets d'art, attirent un public d'amateurs d'art et d'objets prestigieux toujours plus important. L'exceptionnelle Vente Solidaire des Cadenas d'Amour, organisée en mai 2017 pour le compte de la Ville de Paris, a une nouvelle fois démontré tout le professionnalisme et l'expertise des équipes du CMP en matière de ventes aux enchères, tout en offrant une visibilité sans précédent à l'établissement.

Avec le lancement d'une nouvelle offre de médiation inter-cranciers portée par la direction de l'Accompagnement Budgétaire et de l'Innovation Sociale, le CMP renforce son action de prévention du surendettement. Parallèlement, les projets d'innovation sociale se sont déployés, faisant du CMP un acteur important de l'écosystème social et solidaire francilien. Les activités de conservation et d'expertise font enfin

l'objet d'un ambitieux plan de repositionnement. Dotées d'une nouvelle identité de marque, elles permettront au CMP d'affirmer sa position en tant que lieu par excellence de conservation de l'art et du patrimoine, en plein cœur de Paris. Le plan stratégique « 2020 En Action » nous engage à développer nos activités tout en les sécurisant, dans un contexte de réduction des risques. En 2018, nous poursuivrons les efforts pour maîtriser les charges, renforcer les fonctions de contrôle et consolider les procédures. L'ensemble des projets du plan stratégique sert un objectif unique : continuer à rendre un service d'intérêt général à tous les Parisiens et Franciliens. Nous pouvons ainsi affirmer que la mutation de l'établissement est en bonne voie. En atteste notamment la bonne satisfaction des clients et bénéficiaires, qui a été mesurée pour la première fois en 2017. Ces enquêtes sont désormais un rendez-vous annuel, véritable baromètre permettant de vérifier que notre ambition, être un service public exemplaire et innovant, est à portée de main. Je souhaite à ce propos rendre hommage à l'ensemble des collaborateurs du CMP, dont l'engagement de chaque instant permet aux nombreux projets en cours de voir le jour. L'humain est la plus grande force du CMP.

# ÉDITO



“ **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL CONDUIT DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POSSIBLES LA RÉALISATION DE LA GESTION EXTINGTIVE. ”**

**Jean-Philippe Brinet**

Président du Conseil d'administration de CMP Banque

L'exercice 2017 de CMP Banque, deuxième année de pilotage de la gestion extinctive de l'activité, marque une nouvelle étape dans la réalisation et le déroulement de la gestion extinctive avec la cession du portefeuille des créances douteuses, douteuses compromises et de surendettement réalisée en juin 2017 et portant sur un encours brut de 66,42 M€.

En raison des conditions financières très correctes de cette opération de cession et de la réduction pilotée des coûts d'exploitation et de fonctionnement, le résultat comptable de l'exercice 2017 est une perte limitée à -5,04 M€, après la prise en compte de la moins-value de cession de -4,31 M€.

Cet exercice confirme, comme cela a été le cas pour l'exercice 2016, la maîtrise financière et opérationnelle de la gestion extinctive.

Par ailleurs, la structure financière et opérationnelle de CMP Banque au 31 décembre 2017 est très différente de celle qui prévalait en début d'exercice et plus encore au moment de la mise en œuvre de la gestion extinctive en septembre 2015.

En effet, depuis juillet 2017, CMP Banque est entrée dans une nouvelle configuration. L'activité porte désormais uniquement sur la gestion du portefeuille sain résiduel sachant que les nouveaux encours douteux compromis et de surendettement sont cédés.

Avec le plein appui et toute la confiance du Conseil d'administration, le Directeur général conduit dans les meilleures conditions possibles la réalisation de cette gestion extinctive et obtient des résultats permettant de consolider le cadrage du coût global depuis sa mise en œuvre en septembre 2015 :

- 89,29 M€ d'actifs les plus risqués et les moins performants ont été cédés avec une moins-value comptable totale, particulièrement limitée, de -3,32 M€.

- À fin décembre 2017, 100 collaborateurs sur 121 au total ont quitté la banque dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi et 85 d'entre eux ont retrouvé un nouvel horizon professionnel, dont 25 auprès de la Ville de Paris et du Crédit Municipal de Paris.

- Les coûts d'exploitation et de fonctionnement (hors les provisions pour gestion extinctive) ont été réduits de 60 % en passant de 6,53 M€ au 31 décembre 2015 à 2,62 M€ au 31 décembre 2017.

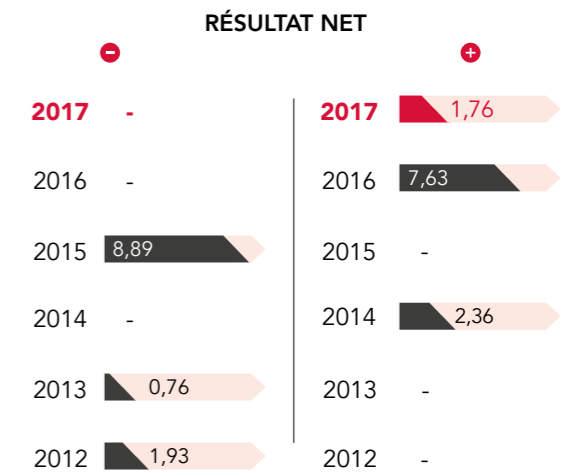
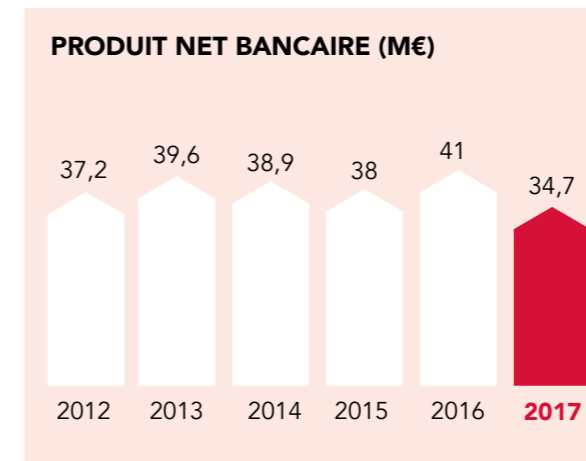
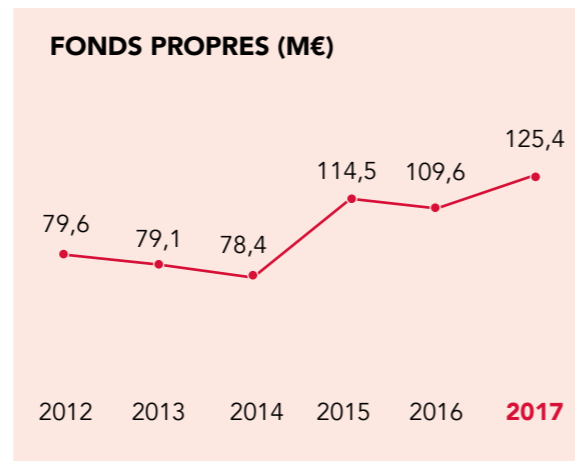
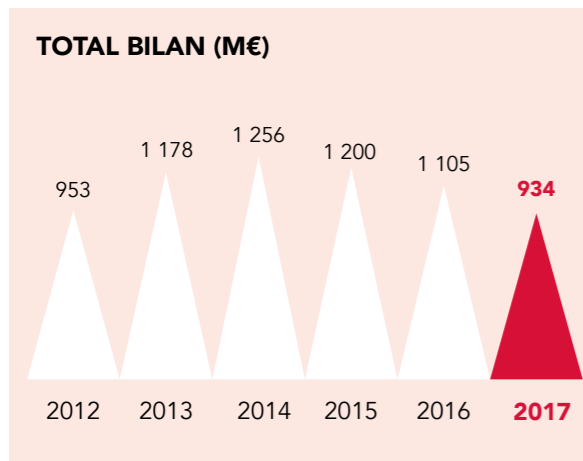
Il convient de souligner la contribution et la mobilisation des salariés de CMP Banque pour l'ensemble des travaux et particulièrement ceux relatifs à la cession des encours contentieux.

Avec l'aval du Conseil d'administration, la direction générale a lancé entre octobre 2017 et janvier 2018 des travaux et des consultations auprès d'un certain nombre d'opérateurs et d'investisseurs pour déterminer le modèle d'externalisation qui serait le mieux adapté au contexte de gestion extinctive de CMP Banque.

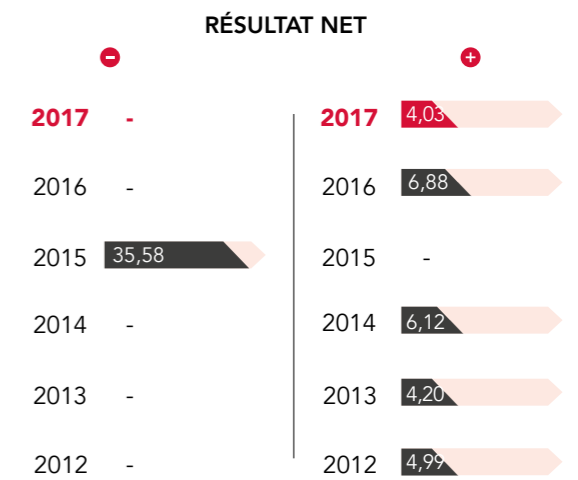
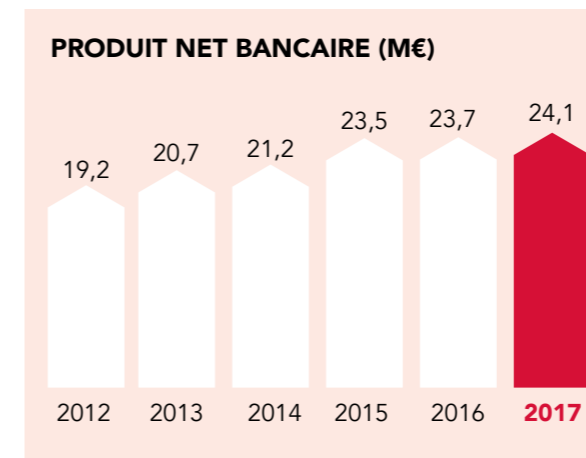
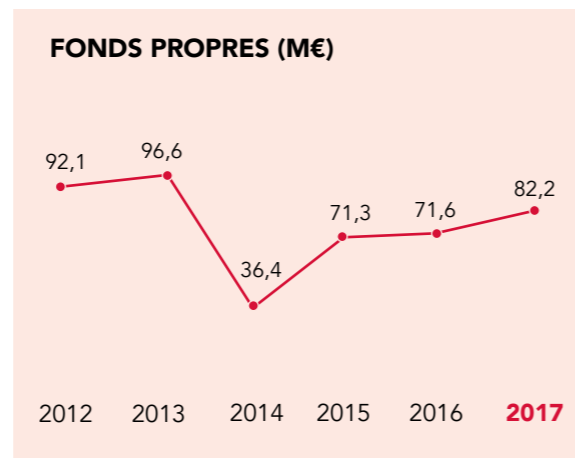
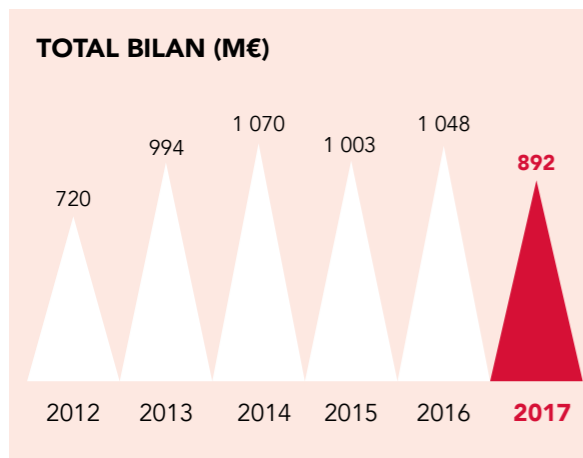
Le Conseil d'administration du 13 février 2018 a approuvé la proposition consistant à retenir un scénario de gestion externalisée de l'ensemble des activités et a donné mandat au Directeur général pour sa mise en œuvre.

L'actualisation du plan d'affaires d'origine avec la prise en compte de ce scénario de gestion externalisée conforte l'objectif financier d'origine, à savoir qu'il ne devrait pas être nécessaire de recourir à de nouveaux apports de fonds propres.

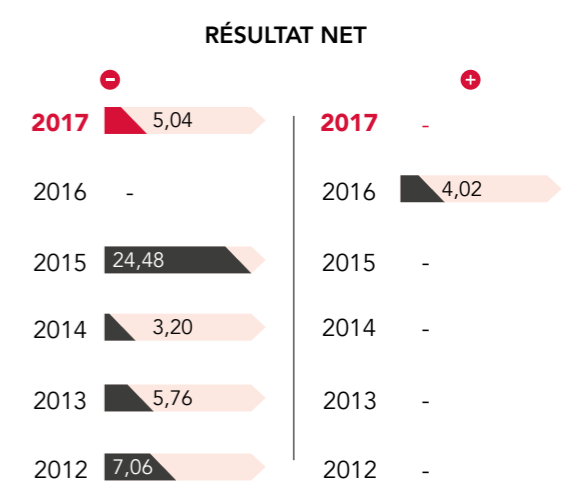
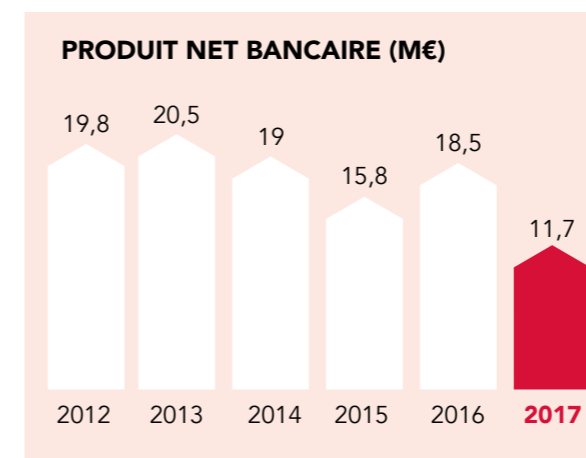
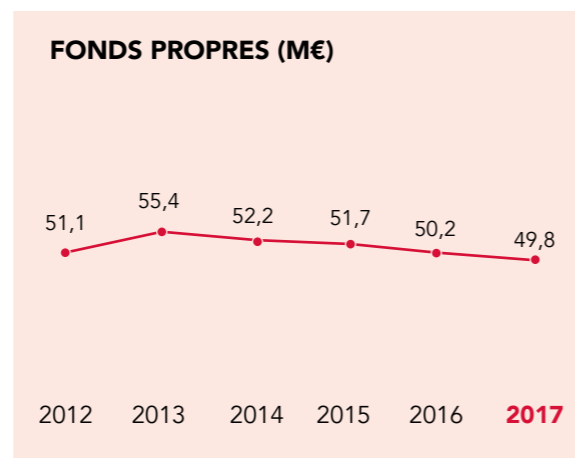
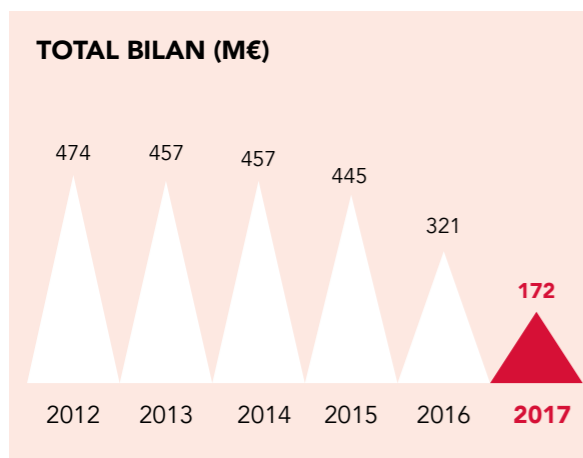
## GRUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS



## CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS



## CMP BANQUE



# Rapport de Gestion

## GROUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

**La situation du groupe CMP pour l'exercice 2017 a été légèrement dégradée par le résultat déficitaire de CMP Banque. Le résultat consolidé s'établit ainsi à 1,76 M€ en 2017 après un exercice 2016 ayant généré un résultat de 7,6 M€, la dotation aux dépréciations étant annulée en consolidation.**

Le produit net bancaire du groupe est en nette diminution (-15,7 %) pour s'établir à 34,6 M€ en 2017 contre 41,1 M€ en 2016, principalement sous l'effet d'une forte réduction de la marge nette d'intérêts (-5,3 M€ soit -16 %), corollaire de l'attrition du PNB de CMP Banque, en situation de gestion extinctive. Les produits d'intérêts connaissent un infléchissement de -25,9 % par rapport à 2016 (-11,3 M€) principalement dû à l'arrivée progressive à échéance des placements conclus antérieurement à des taux plus rémunérateurs et à un contexte de taux négatifs.

*Les charges d'intérêts diminuent de façon drastique (-5,9 M€ soit -56 %) sous l'effet conjugué de :*

⇨ la baisse des charges sur opérations interbancaires (-4 M€ soit -55 % par rapport à 2016), en raison de l'arrivée progressive à échéance des opérations de refinancement conclues antérieurement à des taux plus élevés que ceux actuellement offerts par le marché ;

⇨ la diminution des charges sur opérations avec la clientèle (-0,73 M€ soit -25 % par rapport à 2016), principalement du fait de la clôture des activités de gestion de compte à vue, dépôts et placements à la clientèle de CMP Banque ;

⇨ la baisse des charges sur opérations financières (-2,8 M€ soit -80 % par rapport à 2016) du fait du refinancement à taux négatif en 2017 pour les titres négociables à court terme et d'une baisse du portefeuille des titres négociables à moyen terme.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 12,76 M€ et est en nette diminution par rapport à 2016 (-28,2 %), sous l'effet principalement de la réduction du produit net bancaire de CMP Banque, consécutive à la poursuite du processus de gestion extinctive.

Le résultat d'exploitation est de 2,2 M€, intégrant une très forte augmentation du coût du risque (+61 %). Structurellement faible pour le CMP en raison de la nature particulière du prêt sur gage et de la garantie que constitue la détention du gage, le coût du risque a en revanche évolué défavorablement pour CMP Banque, en raison de la cession de la totalité des encours douteux, douteux compromis et surendettement et de l'évolution méthodologique du provisionnement des encours douteux.

Le résultat courant avant impôt s'établit à 2,2 M€ et le résultat net comptable du groupe à 1,76 M€.

Le Groupe Crédit Municipal de Paris a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont l'option a été renouvelée à la fin de l'exercice 2013 pour une nouvelle période de 5 ans. Le montant de l'impôt sur les sociétés du groupe fait ressortir un report en arrière des déficits et la constatation d'un impôt différé à hauteur de 1,2 M€.

Le ratio de fonds propres du groupe s'établit au 31 décembre 2017 à 26,77 %, contre 18,92 % au 31 décembre 2016, et le montant des capitaux propres hors fonds pour risques bancaires généraux s'établit à 123,74 M€ (123,2 M€ en 2016).

Le ratio de liquidité du groupe s'établit au 31 décembre 2017 à 118,98 %.

Les données détaillées afférentes à chacune des entités constitutives du groupe (établissement public Crédit Municipal de Paris et CMP Banque) sont précisées dans les rapports de gestion correspondants.

## INFORMATIONS SUR LES RISQUES

### RATIO DE FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

ÉTAT CA	2017
CAPITAL	47 000
+/- RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	78 974
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	1 068
+/- RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE	0
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-1 649
- INVESTISSEMENT IMPORTANT DANS DES ENTITÉS DU SECTEUR FINANCIER	
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE I</b>	<b>125 393</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>125 393</b>

### EXIGENCES DE FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT	TOTAL EXP. BRUTES	TOTAL EXP. NETTES	TOTAL PONDÉRÉ	EXIGENCES FP
<b>TOTAL EXIGENCES DE FONDS PROPRES</b>	<b>982 924</b>	<b>932 379</b>	<b>394 239</b>	<b>31 539</b>
ADM. CENTRALES & BANQUES CENTRALES	115 719	115 719	0	0
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	430 423	430 423	89 098	7 128
ENTREPRISES	0	0	0	0
CLIENTÈLE DE DÉTAIL	337 360	337 360	253 003	20 240
AUTRES ÉLÉMENTS	81 064	38 269	36 846	2 948
EXPOSITIONS EN DÉFAUT	18 233	10 483	15 167	1 213
ACTIONS	125	125	125	10

EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL	TOTAL EXPOSITIONS	EXIGENCE FP
<b>TOTAL EXIGENCES DE FONDS PROPRES</b>	<b>74 119</b>	<b>5 930</b>
TOTAL DES ACTIVITÉS BANCAIRES		0
TOTAL DES ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE DE BASE	74 119	5 930
TOTAL DES ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE DE MESURE STANDARD		0
TOTAL DES ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE DE MESURE AVANCÉE		0

<b>MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE</b>	<b>468 358</b>	<b>37 469</b>
---	----------------	---------------

<b>RATIO DE SOLVABILITÉ S/FONDS PROPRES DE BASE</b>	<b>26,77 %</b>
---	----------------

## RATIO DE LIQUIDITÉ A COURT TERME – LCR

(en euros)

<b>COUSSIN DE LIQUIDITÉ</b>	<b>33 577</b>
<b>TOTAL DES SORTIES</b>	<b>112 879</b>
ENTRÉES DE TRÉSORERIE ENTIÈREMENT EXEMPTÉES	0
ENTRÉES DE TRÉSORERIE SOUMISES AU PLAFOND DE 90 %	0
<b>ENTRÉES DE TRÉSORERIE SOUMISES AU PLAFOND DE 75 %</b>	<b>327 155</b>
RÉDUCTION CORRESPONDANT AUX ENTRÉES DE TRÉSORERIE ENTIÈREMENT EXEMPTÉES	0
RÉDUCTION CORRESPONDANT AUX ENTRÉES DE TRÉSORERIE SOUMISES AU PLAFOND DE 90 %	0
RÉDUCTION CORRESPONDANT AUX ENTRÉES DE TRÉSORERIE SOUMISES AU PLAFOND DE 75 %	84 660
<b>SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE</b>	<b>28 220</b>
<b>RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)</b>	<b>118,98 %</b>

À fin décembre 2017, le ratio de liquidité à court terme s'établit à 118,98 % pour une exigence fixée à 80 %.

## ÉTATS FINANCIERS

### BILAN

(en euros)

<b>ACTIF</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.	6 618 702	6 581 416
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	0	0
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	469 133 517	524 187 185
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	348 045 364	455 525 187
CRÉDITS-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE REVENU FIXE	70 639 935	80 389 245
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE REVENU VARIABLE	0	0
PARTICIPATIONS ET ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	171 933	169 068
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 650 714	1 985 103
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 613 361	32 197 512
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ	0	0
ACTIONS PROPRES	0	0
AUTRES ACTIFS	4 701 245	2 578 438
COMPTES DE RÉGULARISATION	2 431 067	1 489 221
<b>TOTAL</b>	<b>934 005 838</b>	<b>1 105 102 375</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.	0	-
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	42 059 705	93 241 914
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	149 628 649	159 624 499
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	597 983 221	707 165 238
AUTRES PASSIFS	7 621 729	9 391 958
COMPTES DE RÉGULARISATIONS	3 839 927	1 790 734
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 066 512	9 619 108
DETTES SUBORDONNÉES	0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	1 067 677	1 067 677
INTÉRÊTS & RÉSULTAT MINORITAIRES	-2	12
<b>CAPITAUX PROPRES HORS F.R.B.G.</b>	<b>123 738 420</b>	<b>123 201 236</b>
CAPITAL SOUSCRIT	47 000 000	47 000 000
PRIMES D'ÉMISSION	0	0
RÉSERVES	29 947 754	23 061 713
ECART DE RÉÉVALUATION	40 118 977	40 118 977
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
REPORT À NOUVEAU (+ / -)	6 560 513	2 545 808
REPORT À NOUVEAU (+ / -) (IMPÔTS DIFFÉRÉS)	-1 652 709	2 843 093
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+ / -)	1 763 885	7 631 645
<b>TOTAL</b>	<b>934 005 838</b>	<b>1 105 102 375</b>

## ANNEXE

HORS BILAN	2017	2016
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>20 743 424</b>	<b>31 151 429</b>
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	1 000
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	20 743 424	31 150 429
ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>324 262 616</b>	<b>406 823 683</b>
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	324 262 616	406 823 683
ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
<b>ENGAGEMENTS SUR IFT</b>	<b>-</b>	<b>20 000 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>345 006 040</b>	<b>457 975 111</b>

### COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)

	2017	2016
+ INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	32 136 294	43 398 007
- INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-4 591 839	-10 528 257
+ / - PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉS	0	0
+ REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	0	0
+ COMMISSIONS	3 849 804	4 259 968
- COMMISSIONS	-659 430	-1 082 696
+ / - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	0	0
+ / - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	-42 340	-72 221
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 160 768	5 347 202
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-200 715	-235 218
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>34 652 543</b>	<b>41 086 785</b>
- CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-18 392 529	-20 046 042
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	-3 502 670	-3 266 786
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>12 757 344</b>	<b>17 773 957</b>
+ / - COÛT DU RISQUE	-10 514 928	-6 546 475
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 242 416</b>	<b>11 227 482</b>
+ / - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	0	0
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>2 242 416</b>	<b>11 227 482</b>
+ / - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-44 474	-154 486
<b>- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>-434 065</b>	<b>-3 441 345</b>
+ / - DOTATIONS / REPRISES DE F.R.B.G. ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	0	0
- INTÉRÊTS MINORITAIRES	8	-6
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 763 885</b>	<b>7 631 645</b>

### NOTE 1 : PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

#### Périmètre et modalités de consolidation

Le Crédit Municipal de Paris (SIREN 267500007), dont le siège social est 55, rue des Francs-Bourgeois à Paris 75004, contrôle exclusivement sa filiale CMP Banque, dont il détient 99,9 % du capital.

La méthode de consolidation appliquée est l'intégration globale, visant à reprendre les comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels et élimination des opérations réciproques.

Les comptes consolidés regroupent les comptes du Crédit Municipal de Paris et de sa filiale CMP Banque. Ils sont dénommés « Comptes consolidés du Groupe Crédit Municipal de Paris ». Ils sont établis conformément :

▲ aux règles prévues dans le règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables ;

▲ aux méthodes définies par le Groupe pour sa consolidation et conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

#### Faits caractéristiques et événements significatifs

Les conseils d'administration de la filiale CMP Banque des 8 et 30 juin 2015 ont donné mandat au Directeur Général pour lancer la mise en œuvre et les modalités d'une gestion extinctive de l'activité dont les effets s'échelonneront dans le temps.

#### LES PRINCIPALES COMPOSANTES DE CE SCÉNARIO SONT :

##### Sur le plan opérationnel :

▲ L'arrêt de la commercialisation de produits et services bancaires à compter de septembre 2015, et la fermeture des agences commerciales mise en œuvre à partir de 2016 et jusqu'à fin 2017,

▲ L'arrêt du traitement des opérations de gestion des produits bancaires (activité de gestion de comptes à vue et comptes d'épargne) survenu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016,

▲ Les cessions conclues, en décembre 2015, pour le portefeuille sain des ouvertures de crédits hypothécaires (OCH) et en juillet 2016 pour la quasi-totalité du portefeuille douteux compromis des OCH.

##### Sur le plan organisationnel et social :

▲ La négociation et mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs avec des départs échelonnés, à l'origine, entre début 2016 et fin 2020,

▲ Après obtention de la validation de la DIRECCTE sur le plan de sauvegarde de l'emploi, le conseil d'administration du 9 décembre 2015 a acté la mise en œuvre des premiers licenciements début 2016,

▲ Au 31 décembre 2017, 100 collaborateurs sur un total de 121 (hors mandataire social) au 31 décembre 2015 ont quitté CMP Banque dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi.

##### Sur le plan juridique :

▲ Il a été décidé de ne pas enclencher, à ce stade, le processus de retrait d'agrément bancaire envisagé initialement, afin de maintenir un accès au FICP (fichier des incidents de paiements des crédits aux particuliers) pour la gestion des créances dont CMP Banque est propriétaire.

Au cours de l'année 2017, CMP Banque a procédé à la cession de la totalité des encours risqués et non performants identifiés au 31 décembre 2016 (créances douteuses, douteuses compromises et plans de surendettement). Le contrat-cadre de cession conclu en juin 2017 inclut également, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la cession mensuelle des nouveaux flux de créances douteuses dès lors qu'elles atteignent 180 jours d'impayés et de créances faisant l'objet d'un traitement de surendettement à compter de l'homologation du plan définitif.

Cette opération a entraîné la suppression du dispositif opérationnel interne dédié à la gestion des dossiers contentieux et de surendettement.

Pour la clôture des comptes annuels, dans ce contexte, les comptes sociaux de CMP Banque au 31 décembre 2017 restent établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation.

Le plan d'affaires qui a été élaboré, au titre de cette période de gestion extinctive, a pris en compte l'écoulement normalement attendu des encours de crédits intégrant des données historiques issues de la gestion du portefeuille. Il prévoit également que CMP Banque bénéficie tout au long de la période de gestion extinctive du refinancement de sa maison-mère, le Crédit Municipal de Paris.

#### Retraitements et éliminations

##### Élimination des opérations internes au Groupe

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé. Il s'agit principalement d'opérations de refinancement et de refacturation de services communs.

##### Impôts différés

Toutes les différences temporaires résultant de différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ont été identifiées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

Les impôts différés, calculés selon la méthode du report variable, correspondent à l'ensemble des différences futures entre les résultats comptable et fiscal apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Ces différences génèrent des actifs et passifs d'impôts qualifiés de différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Le résultat net du groupe consolidé intègre l'impact des impôts différés à hauteur de 1,2 M€.

## Réserve de réévaluation

Conformément au règlement 2014-03, la réserve de réévaluation de l'immeuble détenu par le Crédit Municipal de Paris a été maintenue dans les capitaux propres consolidés.

## NOTE 2 : INFORMATION SUR LES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés sont établis conformément au règlement 99-07 du Comité de la réglementation du 24 novembre 1999 tel que modifié par le règlement CRC n° 2004-18, transposant en droit français les directives européennes applicable aux comptes des entreprises à caractère financier et modifié par le règlement ANC 2016-10 du 12 décembre 2016 modifiant l'annexe de ce règlement.

Les opérations sont enregistrées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et l'indépendance des exercices. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

### SÉPARATION DES EXERCICES

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices.

Les intérêts et commissions assimilées sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt et sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les prêts à la clientèle sont tous, sans exception, réescomptés. Les intérêts des comptes à terme à la clientèle sont réescomptés. Les autres commissions sont enregistrées selon le critère de la date d'exigibilité, de la date d'encaissement ou de paiement.

### IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur historique. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation.

### OPÉRATIONS SUR TITRES

*Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC :*

↔ sont considérées comme titres de transaction les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois. Le Groupe Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif de cette catégorie au 31 décembre 2017 ;

↔ sont considérés comme titres de placement les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. À la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres en cours sur la base de leur valeur de marché au 31 décembre ; les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Au 31 décembre 2017, le Groupe Crédit Municipal détenait un portefeuille d'actif liquide de haute qualité de 32 423 K€.

↔ sont considérés comme titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de

façon durable. Le Groupe Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif de cette catégorie au 31 décembre 2017.

### TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés au coût historique. À la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'usage de ces titres, et si nécessaire, des provisions sont constatées en déduction de l'actif.

Ces titres détenus à long terme sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables, en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus, en raison du faible pourcentage de droits de vote qu'ils représentent.

Au 31 décembre 2017, le Groupe Crédit Municipal de Paris détient un portefeuille de titres de participation non consolidés de 125 K€.

### INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement 2014-07 de l'ANC. Ainsi, les engagements sont enregistrés dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, destinés à gérer le risque global de taux, sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat à la rubrique « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

À la clôture de l'exercice, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à des éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts. La règle de la symétrie s'applique également pour les échanges de taux d'intérêt. Ainsi le différentiel d'intérêt couru latent est comptabilisé prorata temporis dans le compte de résultat, et la plus ou moins-value latente corrigée du montant du réescompte est également enregistrée. Cependant, la prise en compte de ce montant diffère selon l'élément couvert.

Les plus et moins-values latentes des opérations couvertes, évaluées à leur valeur nominale (prêts, emprunts, titres d'investissement) n'ayant pas été traduites en comptabilité, la plus ou moins-value latente constatée sur le contrat d'échange de taux n'a pas à être prise en compte. En revanche, les gains et pertes provenant des couvertures effectuées sur les titres de placement sont pris en compte pour le calcul des provisions. Les produits et charges afférents à ces opérations sont comptabilisés, de manière symétrique, dans la même rubrique que les produits et les charges sur les éléments couverts.

Au 31 décembre 2017, le groupe Crédit Municipal de Paris ne détient aucun instrument financier à terme.

### OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE : TRAITEMENT DU RISQUE DE CRÉDIT

*Les opérations avec la clientèle sont composées :*

▲ à l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit ;

▲ au passif, des encours de comptes créditeurs à vue et à terme, ainsi que des comptes d'épargne inscrits à leur valeur nominale et majorés, le cas échéant, des intérêts courus calculés à la date de clôture.

Pour le traitement du risque de crédit, le Groupe Crédit Municipal de Paris applique le règlement ANC n°2014-07 ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'urgence du CNC y afférent, à savoir :

▲ le communiqué du CNC du 21 novembre 2003 concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché ;

▲ l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2003-G du 18 décembre 2003 portant sur les modalités de passages des encours douteux en encours douteux compromis figurant dans le règlement ANC n°2014-07.

### CLASSIFICATION DES ENCOURS DE CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses compromises sont les créances ayant atteint 180 jours d'impayés et pour lesquelles la échéance du terme a été prononcée avant d'être cédées le mois suivant.

Depuis le 1er janvier 2017, CMP Banque procède à la cession mensuelle des créances douteuses dès lors qu'elles atteignent 180 jours d'impayés et des créances faisant l'objet d'un traitement de surendettement à compter de l'homologation du plan définitif.

Un portefeuille résiduel d'ouvertures de crédits hypothécaires (OCH) en gestion contentieuse reste inscrit en encours douteux compromis.

CMP Banque ne comptabilise plus de créances restructurées à des conditions hors marché, du fait de la situation financière d'un débiteur. Les dossiers faisant l'objet d'une demande de traitement de surendettement (dite phase de recevabilité) sont identifiés dans le système d'information, déclassés en encours douteux et cédés à l'homologation du plan.

### SEGMENTATION DES ENCOURS

Compte tenu de la spécialisation du Groupe Crédit Municipal de Paris dans la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers, il est procédé à une segmentation de ces encours fondés sur la nature des prêts distribués.

Il n'est pas fait usage de système de notation interne.

### DÉCLASSEMENT DES CRÉANCES DOUTEUSES

En application du principe de contagion, l'ensemble des concours accordés à une même contrepartie ayant au moins un prêt déclaré douteux ou douteux compromis, est déclassé en encours douteux.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du Produit Net Bancaire.

### DÉPRÉCIATION DES ENCOURS DOUTEUX ET DOUTEUX COMPROMIS

*La méthode de dépréciation appliquée par le Groupe Crédit Municipal de Paris distingue :*

#### LES PRÊTS SUR GAGE

Les prêts sur gage répondent aux mêmes règles de déclasserment en encours douteux ou douteux compromis. Les intérêts sont provisionnés à 100 % et le capital fait l'objet d'une dépréciation statistique, dès le troisième mois de retard, sur la base d'un taux de perte calculé sur les 3 dernières années glissantes par le rapport des pertes effectivement constatées au montant du capital douteux compromis.

Il est précisé que, conformément à l'article 2084 du Code civil, ces crédits sont soumis à une réglementation spécifique, le Crédit Municipal de Paris pouvant faire procéder à la vente aux enchères publiques des objets déposés en gage afin de recouvrer ses créances. En conséquence, les prêts sur gage ne font pas l'objet de restructuration.

#### LES AUTRES CRÉDITS DE TRÉSORERIE

Depuis la mise en œuvre du contrat-cadre de cession des créances douteuses présentant plus de 180 jours d'impayés et des créances faisant l'objet d'un plan homologué par la Commission de Surendettement, CMP Banque applique des taux de dépréciation sur la base des taux moyens de perte observés en 2017 par nature de créance :

*Pour les créances entrant dans le champ d'application du contrat-cadre de cession :*

- ▲ un taux de dépréciation est appliqué sur les créances douteuses de 90 jours à 180 jours correspondant au taux moyen de pertes observé sur les cessions de créances de même nature réalisées en 2017 et après prise en compte d'un taux moyen de retour en sain constaté sur la même période ;
- ▲ un taux de dépréciation correspondant au taux moyen



de pertes observé lors de la cession des plans de surendettement homologués en 2017 ;

▲ un taux de dépréciation est appliqué sur les créances déchuées et cédées le mois suivant correspondant au taux moyen de pertes observé en 2017 sur les créances de même nature.

Compte tenu des délais pris en compte pour les cessions de créances douteuses et de surendettement, il n'est pas calculé de complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation.

Un portefeuille résiduel d'ouvertures de crédits hypothécaires (OCH) en gestion contentieuse reste inscrit en encours douteux compromis. Ces créances sont dépréciées sur une base individuelle en tenant compte, le cas échéant, de la valeur de la garantie associée.

#### PRÉSENTATION DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée par les dotations et par la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations.

Le Groupe Crédit Municipal de Paris enregistre les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

#### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste recouvre :

⇨ les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine ;

⇨ les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

#### ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public administratif, n'a pas obligation de mettre en œuvre un régime de participation ou d'intéressement. En outre, l'octroi d'indemnités de départ à la retraite ne s'applique pas à l'établissement.

La prise des congés payés au Crédit Municipal de Paris se faisant du 1er janvier au 31 mars de l'année suivante, une provision constituée des soldes des congés du personnel non titulaire restant à prendre au 31 décembre 2017 est comptabilisée, dans les charges générales d'exploitation par variation entre deux exercices.

CMP Banque a institué un régime de participation des salariés aux bénéfices conformément aux dispositions légales. La participation est liée aux résultats de la société ; elle existe en conséquence dans la mesure où les résultats de l'exercice permettent de dégager une réserve de participation positive. Un accord de participation, formalisé avec les instances représentatives du personnel, est applicable à compter du 1er janvier 2012.

L'entreprise n'a pas formalisé d'accord avec les instances représentatives du personnel pour les plans de participation et d'intéressement.

Dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, l'établissement autorise la création d'un compte épargne temps, qui permet aux salariés qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés rémunérés ou de développer une épargne monétisée pour indemniser des congés spécifiques de fin de carrière, des congés pour convenance personnelle, un passage à temps partiel ou des congés légaux non rémunérés. Les comptes épargne-temps (CET) des agents, qui ne relèvent pas des catégories agents titulaires de la fonction publique et agents contractuels de droit public à durée indéterminée, sont comptabilisés en dettes de personnel.

La prise des congés se faisant du 1er janvier au 30 avril de l'année suivante, la dette représentative des congés restant à prendre au 31 décembre est comptabilisée en dettes de personnel.

Compte tenu du contexte de gestion extinctive et de la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs, CMP Banque ne constitue pas de provisions au titre des indemnités de fin de carrière. Hors licenciement s'inscrivant dans la réalisation du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), CMP Banque constitue des provisions pour licenciement sur la base des litiges prévisibles ou avérés à la date d'arrêt.

Les pensions et retraites du personnel de CMP Banque sont prises en charge par des organismes interprofessionnels auxquels sont versées périodiquement des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel. CMP Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite. Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions.

Le CMP ne gère aucun régime à prestations définies et ne participe pas à des régimes de retraite par capitalisation. En revanche, l'employeur cotise régulièrement aux régimes de retraite selon le statut des agents concernés (pension civile État, CNRA, URSSAF).

#### TRAITEMENT DES BONIS PRESCRITS

Conformément à l'article D.514-21 du Code monétaire et financier, les bonis prescrits ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés pour un montant net de 305 K€ au titre de l'exercice 2017.

#### RÉÉVALUATION

L'immeuble d'exploitation a fait l'objet d'une réévaluation calculée en 1988, comptabilisée en écart de réévaluation pour un montant de 40 M€, avec un différé d'impôt étalé sur une durée de 44 ans.

#### INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES

En application du règlement de l'ANC 2014-07, l'ensemble des opérations entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

#### GARANTIE À PREMIÈRE DEMANDE

Le Crédit Municipal de Paris a accordé à sa filiale CMP Banque deux garanties à première demande sur les emprunts directement souscrits par cette dernière auprès de l'établissement de crédit Dexia pour un montant total de 20,7 M€ au 31.12.2017.

#### CHANGEMENT DE MÉTHODES ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2016.

#### NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

#### NOTE 3 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

NATURE DES CRÉANCES (EN K€)	2017	2016
COMPTE ORDINAIRE	325 520	303 159
COMPTE ET PRÊTS À TERME	141 927	217 062
AUTRES SOMMES DUES - ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT	-	72
CRÉANCES RATTACHÉES	1 687	3 894
<b>TOTAL</b>	<b>469 134</b>	<b>524 187</b>

DURÉE RESTANT À COURIR	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
COMPTE ET PRÊTS À TERME (EN K€)	21 000	20 000	10 000	5 405	85 522	-

#### NOTE 4 : EMPLOIS DE LA CLIENTÈLE

Inventaire (montant nets de provisions)

NATURE DES ENCOURS (EN K€)	2017	2016
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	128 502	208 641
CRÉDITS DE TRÉSORERIE - CRÉANCES RESTRUCTURÉES		2 631
CRÉDITS À L'HABITAT	1 047	1 491
CRÉDITS À L'HABITAT - CRÉANCES RESTRUCTURÉES		84
PRÊTS SUR GAGES	201 992	195 284
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS		31
VALEURS NON IMPUTÉES	232	766
CRÉANCES DOUTEUSES	7 130	37 416
CRÉANCES RATTACHÉES	9 142	9 182
<b>TOTAL</b>	<b>348 045</b>	<b>455 525</b>

**RÉPARTITIONS DES ENCOURS DOUTEUX ET DOUTEUX COMPROMIS**

ENCOURS DOUTEUX ET DOUTEUX COMPROMIS (EN K€)	31.12.2017		31.12.2016	
	ENCOURS	PROVISIONS	ENCOURS	PROVISIONS
<b>ENCOURS DOUTEUX</b>	<b>4 606</b>	<b>2 403</b>	<b>22 464</b>	<b>6 675</b>
PRÊTS SUR GAGES				
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	4 087	2 227	6 326	768
CRÉDITS RESTRUCTURÉS	-	-	13 849	5 907
CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES ET À L'HABITAT	519	176	2 222	-
COMPTES ORDINAIRES ET OCH	-	-	-	-
ENCOURS DÉCLASSÉS - PRINCIPE DE CONTAGION	-	-	67	-
<b>ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS</b>	<b>8 114</b>	<b>2 402</b>	<b>47 233</b>	<b>25 608</b>
PRÊTS SUR GAGES	5 791	1 294	5 439	1 317
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	365	326	35 980	22 089
CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES ET À L'HABITAT	-	-	3 732	1 036
COMPTES ORDINAIRES ET OCH	1 958	782	2 082	1 167
COMPTES DÉBITEURS	-	-	-	-
<b>INTÉRÊTS DE RETARD</b>	<b>2 103</b>	<b>2 104</b>	<b>7 788</b>	<b>7 788</b>
<b>CLAUDE DE RÉSOLUTIONS/CRÉANCES CÉDÉES</b>		<b>784</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>14 823</b>	<b>7 693</b>	<b>77 485</b>	<b>40 070</b>

**ÉTATS DE PROVISIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES**

NATURE DES ENCOURS (EN K€)	ENCOURS BRUT SUR CRÉANCES DOUTEUSES	PROVISIONS	ENCOURS NET SUR CRÉANCES DOUTEUSES
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	4 452	2 553	1 899
PRÊTS SUR GAGES	5 791	1 294	4 497
CRÉDITS À L'HABITAT	519	176	343
COMPTES ORDINAIRES ET OCH	1 958	782	1 176
COMPTES DÉBITEURS	-	-	-
INTÉRÊTS DE RETARD /PÉNALITÉS CTX	2 103	2 104	
CLAUDE DE RÉSOLUTION S/CRÉANCES CÉDÉES	-	784	784
<b>TOTAL</b>	<b>14 823</b>	<b>7 693</b>	<b>7 131</b>

**RÉPARTITION DES CRÉDITS SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR**

DURÉE RESTANT À COURIR (EN K€)	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
<b>CRÉDITS DONT LA DURÉE INITIALE EST :</b>						
<= 1 AN	15 747	29 259	51 709	105 277	-	-
> 1 AN	2 984	5 869	8 475	15 399	66 122	30 700

**NOTE 5 : TITRES DE PARTICIPATION ET OPÉRATIONS SUR TITRES**

NATURE DES TITRES (EN K€)	2017		2016	
	VALEUR BRUTE	SURCOTE/DÉCOTE PROVISIONS	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES CÔTÉS	32 423	-	32 423	41 618
CRÉANCES RATTACHÉES	215	-	215	766
<b>TOTAL</b>	<b>32 638</b>	<b>-</b>	<b>32 638</b>	<b>42 384</b>

TITRES DE PARTICIPATIONS	VALEUR BRUTE 2017	PROVISIONS SUR DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE 2017	VALEUR NETTE 2016
SIEMP	5	-	5	5
LA PARISIENNE DE L'IMAGE	-	-	-	-
ABC MICROFINANCE	25	-	25	25
MICRODON SAS	50	-	50	50
MICROFINANCE SOLIDAIRE	45	-	45	25
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>-</b>	<b>125</b>	<b>105</b>

**NOTE 6 : IMMOBILISATIONS**

NATURE DES IMMOBILISATIONS (EN K€)	VALEUR BRUTE 2016	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	VIREMENTS DE POSTE À POSTE	CESSION DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE 2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 940	109	1 301	-	13 350
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	40 945	-	-	-	40 945
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	-	-	-	-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 772	384	345	-	31 501
IMMOBILISATIONS EN LOCATIONS	623	-	-	-	623
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	837	498	-1 301	-	34
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	65	591	-345	-	311
<b>TOTAL</b>	<b>85 182</b>	<b>1 582</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>86 764</b>

## NOTE 7 : AMORTISSEMENTS

NATURE DES IMMOBILISATIONS (EN K€)	VALEUR BRUTE 2016	CESSIONS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE 2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 791	-	943	11 734
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	19 426	-	679	20 105
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	624	-	-	624
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 154	-	1 879	22 033
IMMOBILISATIONS EN LOCATIONS	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>50 995</b>	<b>-</b>	<b>3 501</b>	<b>54 496</b>

### MÉTHODES D'AMORTISSEMENT ET DURÉES D'UTILISATION ESTIMÉES

DROIT AU BAIL	NON AMORTI	
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT ET D'ACQUISITION DES LOGICIELS	LINÉAIRE	1 À 3 ANS
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT ET D'ACQUISITION DES PROGICIELS	LINÉAIRE	5 ANS
MATÉRIEL ET MOBILIER DE BUREAU	LINÉAIRE	3 À 5 ANS
AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	LINÉAIRE	5, 10 ET 20 ANS
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	LINÉAIRE	80 ANS
RÉÉVALUATION DE L'IMMEUBLE D'EXPLOITATION	LINÉAIRE	44 ET 50 ANS

Le Groupe Crédit Municipal de Paris ne détient aucun contrat de crédit-bail au 31 décembre 2017.

## NOTE 8 : COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS ACTIFS

Le compte « Débiteurs divers » est composé pour l'essentiel des versements attendus des commissaires-priseurs, des dégrèvements d'IS et restitution au titre de crédit d'impôt et de participations de collectivités territoriales au financement des activités du microcrédit.

NATURE DES COMPTES (EN K€)	2017	2016
AUTRES ACTIFS	4 701	2 578
DÉBITEURS DIVERS	4 701	2 578
CRÉANCES RATTACHÉES		
COMPTES DE RÉGULARISATION	2 432	1 489
COMPTES DE RÉGULARISATION	2 432	1 489
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 133</b>	<b>4 067</b>

## NOTE 9 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

NATURE DES COMPTES (EN K€)	31.12.2017	31.12.2016
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	140	182
COMPTES ET EMPRUNTS À TERME	40 714	91 404
VALEURS DONNÉES EN PENSION	-	-
AUTRES SOMMES DUES	-	-
DETTES RATTACHÉES	1 206	1 655
<b>TOTAL</b>	<b>42 060</b>	<b>93 241</b>

DURÉE RESTANT À COURIR	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
COMPTE ET EMPRUNTS À TERME (EN K€)		7 857	2 500		30 357	

## NOTE 10 : COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE ET AUTRES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

NATURE DES COMPTES (EN K€)	31.12.2017	31.12.2016
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	-	-
COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL	-	-
COMPTES SUR LIVRET	58 600	52 139
COMPTES À TERME	85 171	100 680
BONS DE CAISSE	30	30
AUTRES SOMMES DUES	3 260	4 184
DETTES RATTACHÉES	2 567	2 592
<b>TOTAL</b>	<b>149 628</b>	<b>159 625</b>

DURÉE RESTANT À COURIR	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
COMPTES CRÉDITEURS À TERME (EN K€)	5 789	11 920	7 288	21 048	39 126	-

## NOTE 11 : TITRES DU MARCHÉ INTERBANCAIRE ET CRÉANCES NÉGOCIABLES

NATURE DES COMPTES (EN K€)	31.12.2017	31.12.2016
C.D.N.	542 889	491 977
B.M.T.N.	55 000	214 000
TITRES DONNÉS EN PENSION	-	-
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>597 889</b>	<b>705 977</b>
DETTES RATTACHÉES	94	1 188
<b>TOTAL</b>	<b>597 983</b>	<b>707 165</b>

### RÉPARTITION DES RESSOURCES SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

DURÉE RESTANT À COURIR	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
MONTANT DES TITRES (EN K€)	100 121	200 237	150 291	107 241	30 000	10 000

**NOTE 12 : COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS**

NATURE DES COMPTES (EN K€)	31.12.2017	31.12.2016
CRÉDITEURS DIVERS	7 622	9 392
COMPTES DE RÉGULARISATION	956	2 211
RETRAITEMENT IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	1 653	2 843
RETRAITEMENT IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	1 232	-3 261
SOUS TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	3 840	1 793
<b>TOTAL</b>	<b>11 462</b>	<b>11 185</b>

**NOTE 13 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

NATURE DES PROVISIONS (EN K€)	2016	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	2017
PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	1 617	113	2	1 728
PROVISIONS POUR LITIGES	200	15	-	215
PROVISIONS POUR GAGES DOUTEUX	19	-	-	19
PROVISIONS POUR LICENCIEMENT	35	15	-	50
PROVISIONS EXCEPTIONNELLE PSG	-	-	-	-
PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	0	-	-	0
PROVISIONS POUR GESTION EXTINGTIVE CMP BANQUE	7 748	597	2 290	6 055
<b>TOTAL</b>	<b>9 619</b>	<b>740</b>	<b>2 292</b>	<b>8 067</b>

**NOTE 14 : FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX**

Le fonds pour risques bancaires généraux reste inchangé au 31 décembre 2017 et s'établit à 1 068 K€.

**NOTE 15 : TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (EN €)	GROUPE	MINORITAIRES	TOTAL
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2015</b>	<b>115 243 801</b>	<b>6</b>	<b>115 243 807</b>
DOTATION EN CAPITAL REÇUE			-
BONIS CAPITALISÉS	325 790		325 790
DIVIDENDES VERSÉS	-		-
DIVIDENDES REÇUS			-
VARIATION DU % D'INTÉRÊTS			
IMPÔTS DIFFÉRÉS			-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	7 631 645		7 631 645
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2016</b>	<b>123 201 236</b>	<b>6</b>	<b>123 201 242</b>
DOTATION EN CAPITAL REÇUE	-		-
BONIS CAPITALISÉS	304 806		304 806
DISTRIBUTIONS	-300 000		-300 000
DIVIDENDES REÇUS			-
VARIATION DU % D'INTÉRÊTS		-	-
IMPÔTS DIFFÉRÉS	-1 231 513		-1 231 513
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	1 763 885		1 763 885
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2017</b>	<b>123 738 414</b>	<b>6</b>	<b>123 738 420</b>

**NOTES SUR LE HORS BILAN**

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

**NOTE 16 : INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME**

Aucun

**NOTE 17 : ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS**

ENGAGEMENTS (EN K€)	31.12.2017	31.12.2016	NATURE DES GARANTIES
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>20 743</b>	<b>31 151</b>	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	1	
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	29	79	CONTRATS LOCAPHP ET LOCACDC
GARANTIE À PREMIÈRE DEMANDE	20 714	31 071	GARANTIE DONNÉES À DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>324 263</b>	<b>406 824</b>	
ENGAGEMENTS DE REFINANCEMENT	-	-	
GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE	114 508	205 749	CRÉDITS - CAUTIONS ET HYPOTHÈQUES
PRÊTS SUR GAGES	209 755	201 075	MONTANT DE LA GARANTIE DES COMMISSAIRES PRISEURS
ENGAGEMENTS SUR IFT	-	20 000	
<b>TOTAL</b>	<b>345 006</b>	<b>457 975</b>	

**NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT**

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

**NOTE 18 : PRODUIT NET BANCAIRE**

PRODUIT NET BANCAIRE (EN K€)	2017	2016
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	3 827	8 800
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS SUR TITRES	9	44
<b>+ PRODUITS DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	<b>30 859</b>	<b>39 013</b>
INTÉRÊTS	27 026	34 763
COMMISSIONS	3 833	4 250
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS DU HORS BILAN	-	-
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 683	4 744
- CHARGES SUR OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	-3 278	-7 295
- CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	-737	-3 609
- CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	-2 178	-2 903
- CHARGES SUR OPÉRATIONS DU HORS BILAN	-	-
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-745	-1 114
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 241	3 455
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-26	-45
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>34 655</b>	<b>41 090</b>

**NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE**

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (EN K€)	31.12.2017	31.12.2016
REVENUS DES IMMEUBLES	1 884	1 866
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION (CHARGES REFACTURÉES)	383	427
AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	974	1 161
<b>TOTAL</b>	<b>3 241</b>	<b>3 454</b>

**NOTE 20 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION**

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (EN K€)	31.12.2017	31.12.2016
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>10 257</b>	<b>10 431</b>
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	7 774	13 085
CHARGES SOCIALES	3 492	4 676
CHARGES FISCALES	889	1 388
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	23	-136
PROVISIONS PSE	-1 921	-8 582
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>530</b>	<b>684</b>
<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>-10</b>	<b>-644</b>
LOCATION	72	777
PROVISIONS PSE-BAUX DES AGENCES	-100	-1 450
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	18	29
<b>AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>7 617</b>	<b>9 579</b>
ENTRETIEN-RÉPARATION-FOURNITURES	2 054	2 365
HONORAIRES EXTÉRIEURS	2 655	3 473
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	3 132	4 153
PROVISIONS PSE COÛTS ANNEXES	-224	-412
TRANSFERT DE CHARGES PDV	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>18 394</b>	<b>20 050</b>

## NOTE 21 : COÛT DU RISQUE

COÛT DU RISQUE (EN K€)	2017	2016
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	<b>-10 080</b>	<b>-6 682</b>
DOTATIONS NETTES SUR CRÉANCES DOUTEUSES	-3 188	-3 143
MOINS VALUES SUR VENTES	-32	-56
PERTES SUR CRÉANCES IRRECOUVRABLES COUVERTES PAR PROVISIONS	-1 333	-2 261
DOTATION SUR PROVISION POUR CLAUSE DE GARANTIE	-784	
MOINS VALUES SUR CRÉANCES CÉDÉES	-4 314	
PERTES SUR CRÉANCES IRRECOUVRABLES NON COUVERTES PAR PROVISIONS	-316	-774
PERTES EXCEPTIONNELLES COUVERTES PAR PROVISIONS	-113	-
DOTATIONS NETTES SUR PROVISIONS POUR DÉCOTE SUR CRÉANCES RESTRUCTURÉES	-	-802
DOTATIONS NETTES SUR PROVISIONS POUR MORATOIRES SUR CRÉANCES RESTRUCTURÉES	-	-
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	-	354
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>-434</b>	<b>135</b>
PROVISIONS D'EXPLOITATION	-612	-100
AUTRES REPRISES DE PROVISIONS	178	235
<b>TOTAL</b>	<b>-10 514</b>	<b>-6 547</b>

CMP Banque a procédé au 28 juin 2017 à la cession de la totalité des encours douteux, douteux compromis et surendettement sur une base arrêtée au 31 décembre 2016. Cette opération a porté sur 5 433 dossiers pour un montant d'assiette brut de 66,4 M€ (à la date de cession) et une valeur nette comptable de 30,9 M€. Elle a généré une moins-value de cession totale de -3,8 M€.

Les créances cédées au titre des 180 jours d'impayés ou de surendettement à compter de janvier 2017, représentant 205 dossiers pour une valeur brute faciale de 3,5 M€ et nette de 2,1 M€ ont engendré une moins-value de cession totale de -0,48 M€.

Les cessions de créances réalisées par le biais du contrat-cadre de cession sont assorties d'une clause de résolution pour créances non-conformes. Une dépréciation correspondante de 0,78 M€ est enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2017.

Suite à la cession de la totalité des encours de surendettement depuis juin 2017, CMP Banque ne comptabilise plus de décote. L'intégralité du stock de décote au 31 décembre 2016 a été repris et intégré dans le calcul de la moins-value sur créances cédées.

## NOTE 22 : SYNTHÈSE DES PROVISIONS

SYNTHÈSE DES PROVISIONS (EN K€)	PROVISIONS 2016	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	CESSIONS DE CRÉANCES	PROVISIONS 2017
PROVISIONS ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT	-	-	-	-	-
PROVISIONS CLIENTS	37 851	10 013	-5 785	-34 386	7 693
PROVISIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	0	-	-	-	0
PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION	-	-	-	-	-
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS D'ACTIF IMMOBILISÉ	-	-	-	-	-
PROVISIONS DÉBITEURS DIVERS	59	41	-13	-	87
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 617	740	-2 292	-	8 065
<b>TOTAL</b>	<b>47 527</b>	<b>10 794</b>	<b>-8 090</b>	<b>-34 386</b>	<b>15 845</b>

## NOTE 23 : RÉGIME FISCAL

Le Groupe Crédit Municipal de Paris a opté pour le régime de l'intégration fiscale. L'option a été renouvelée à la fin de l'exercice 2013 pour une nouvelle période de 5 ans.

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 33 1/3 %.

L'économie d'impôts réalisée au titre de l'année 2017 du fait du régime d'intégration fiscale est de 3 272 341 € de charge d'IS et 71 135 € de contribution sociale, soit un total de 3 343 476 €.

Les impôts différés passifs concernent la réévaluation de l'immeuble d'exploitation du Crédit Municipal de Paris restant à amortir. Celle-ci bénéficie d'une fiscalisation différée. Les impôts différés actifs concernent principalement les provisions non déductibles fiscalement (provisions pour gestion extinctive CMP Banque).

L'activation des créances d'impôts différés impacte le résultat le résultat consolidé à hauteur de -1 231 513 €.

	TAUX IMPÔT	CAPITAUX PROPRES	TOTAL	IMPÔT	RÉSULTAT NET
RÉSULTAT CONSOLIDÉ			1 763 877		1 763 877
IMPÔTS SOCIÉTÉ			-797 448	-797 448	
IMPÔTS DIFFÉRÉS			1 231 513	1 231 513	
DÉGRÈVEMENT FISCAL					-
BASE			2 197 942	434 065	1 763 877

	TAUX IMPÔT	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT BRUT	IMPÔT	RÉSULTAT NET
BASE IMPÔTS DIFFÉRÉS 2016	33,33 %		-1 263 586	-421 195	-842 391
BASE IMPÔTS DIFFÉRÉS 2017	33,33 %		4 958 126	1 652 709	3 305 417
RÉSULTAT FISCAL 2017	3,30 %		-1 061 229	-353 743	-707 486
RÉSULTAT NON FISCALISÉ			69 695		69 695
BONIS PRESCRITS			-457 210	-152 403	-304 807
CRÉDIT D'IMPÔT MÉCÉNAT			-49 173	-29 504	-19 669
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI				-261 798	261 798
RÉGULARISATION ID			1 319		1 319
<b>TOTAL</b>			<b>2 197 942</b>	<b>434 065</b>	<b>1 763 877</b>

## NOTE 24 : CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le crédit d'impôt de 271,5 K€ généré en 2016 a été utilisé sur l'exercice 2017 pour les travaux de rénovation et de déménagement de l'Agence comptable, le démarrage des travaux du service Ventes Expertises et Conservation, la mise aux normes de sécurité du sous-sol ainsi que pour des dépenses sur le système d'information de CMP Banque.

## NOTE 25 : ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

NATURE DES COMPTES (EN K€)	2017	2016
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>95</b>	<b>189</b>
MOINS-VALUES SUR CESSION ACTIFS	-	-
MOINS-VALUES SUR RÉALISATION DE GAGES	-	-
TITRES ANNULÉS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	43	144
INDEMNITÉS POUR GAGE DÉTÉRIORÉS	10	7
AUTRES PERTES EXCEPTIONNELLES	42	38
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>52</b>	<b>35</b>
MANDATS ANNULÉS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	5	8
RECOUVREMENTS APRÈS ADMISSION NON VALEUR	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	47	27
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-43</b>	<b>-154</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### Effectifs

L'effectif pourvu en équivalent temps plein au 31 décembre 2017 est de 144 ETP.

### Rémunérations

Le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2017 est de 33 K€ et respecte le cadre de l'enveloppe allouée de 36 K€ votée lors de l'AGO du 31 mars 2017. La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.

Honoraires des commissaires aux comptes

MONTANT EN € HT	KPMG	GRANT THORNTON	TOTAL
<b>AUDIT MAISON MÈRE</b>	<b>47 500</b>	<b>47 500</b>	95 000
AUDIT FILIALE	80 000		80 000
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>127 500</b>	<b>47 500</b>	<b>175 000</b>

## Événements postérieurs à la clôture

Le Comité d'Orientation et de Surveillance et le Conseil d'Administration de CMP Banque du 13 février 2018 ont retenu le choix d'un scénario de gestion externalisée du portefeuille crédits et des fonctions support, pour la finalisation de la gestion extinctive de CMP Banque. La mise en œuvre de ce scénario devrait couvrir le 2ème semestre 2018 et le 1er semestre 2019.

L'hypothèse de cession du portefeuille résiduel entre 2020 et 2023 retenue dans le plan d'affaires d'origine est considérée comme une option pouvant ne pas être exercée.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## Crédit Municipal de Paris (E.P.A.)

### Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.),

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Opérations de cession des encours de crédit risqués et non performants**

#### ***Risque identifié***

Au cours de l'exercice 2017, CMP-Banque a procédé à la cession de l'intégralité des encours de crédit risqués et non performants (créances douteuses, douteuses compromises et de surendettement) arrêtés au 31 décembre 2016 ainsi qu'à la cession mensuelle des nouveaux flux entrants en douteux avec des impayés supérieurs à 180 jours et des plans de surendettement homologués par la Banque de France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (cf. Note 1 de l'annexe des comptes consolidés).

Ces opérations de cession ont généré un résultat de cession correspondant à la différence entre la valeur nette comptable des créances et leur prix de cession (cf. Note 21 de l'annexe des comptes consolidés). En parallèle, CMP-Banque a revu sa méthode de provisionnement des encours non performants non encore cédés à la clôture et applique des taux de dépréciation correspondant aux taux moyens de pertes observés sur les cessions de créances de même nature réalisées sur 2017 (cf. Note 2 de l'annexe des comptes consolidés).

Nous avons considéré ces opérations comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- impact matériel sur le bilan et le compte de résultat du Groupe au 31 décembre 2017 ;
- incidences significatives sur les processus opérationnels et les procédures comptables relatifs aux encours de crédit ;
- incidences sur les espoirs de recouvrement des créances douteuses non cédées à la clôture.

### ***Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque***

Nous avons pris connaissance du dispositif de gouvernance et de contrôle interne mis en place par la banque pour assurer le correct traitement des cessions de créances.

Nous avons également apprécié la fiabilité et la pertinence des évolutions opérées sur les processus opérationnels et les procédures comptables en cours d'exercice, en particulier sur la nouvelle méthodologie de provisionnement des encours résiduels de crédits douteux, douteux compromis et de surendettement.

Pour la cession de juin, nous avons mis en œuvre les procédures substantives suivantes :

- rapprochement du contrat-cadre de cession avec l'acte de cession, les fichiers de suivi des encours et les données comptables ;
- validation du schéma et des écritures de cession comptabilisées (en particulier le calcul de la moins-value de cession).

Pour les cessions mensuelles des flux à compter du second semestre, nous avons apprécié l'efficacité du dispositif pour identifier les créances concernées. Au moyen de sondages, nous avons revu la validité des traitements comptables mensuels.

Nous avons vérifié que les notes annexes donnent une information appropriée.



### Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 30 mars 2018

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton**

**International**



Hervé GRONDIN  
Associé

Azarias SEKKO  
Directeur

**KPMG S.A.**



Ulrich SARFATI  
Associé



**KPMG S.A.**  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Grant Thornton**  
29 Rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

### Crédit Municipal de Paris - Etablissement Public et Administratif (E.P.A.)

Siège social : 55, rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris  
Capital social : € 47 000 000

### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'Orientation et de Surveillance approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour l'établissement des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

#### CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 30 mars 2018

KPMG S.A.

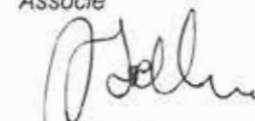


Ulrich Sarfati  
Associé

Grant Thornton



Hervé Grondin  
Associé



Azarias Sekko  
Directeur

# Rapport de Gestion

## CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

**2017 est la deuxième année de mise en œuvre du plan stratégique « 2020 En Action » dont l'ambition est d'amplifier la dynamique de changement qui anime le Crédit Municipal de Paris depuis sa création.**

Conformément à la stratégie exposée dans le plan stratégique, maintenir et développer le Produit Net Bancaire (PNB) de l'établissement nécessite d'actionner deux leviers simultanément : augmenter la contribution au PNB des revenus tirés du prêt sur gage et dynamiser les revenus annexes.

La solidité de la situation financière du Crédit Municipal de Paris et la robustesse du modèle économique que confirment les résultats de l'exercice 2017 ainsi que sa place dominante dans l'octroi de prêts sur gage constituent de solides atouts pour poursuivre ce plan de transformation et de rénovation en profondeur.

C'est dans ce contexte que le Crédit Municipal de Paris accompagne pleinement sa filiale bancaire dans le cadre de la gestion extinctive décidée en juin 2015.

#### L'ACTIVITÉ EN 2017

Dans un environnement de taux historiquement bas et du maintien du cours de l'or, le Crédit Municipal de Paris confirme sa solidité financière et la robustesse des fondamentaux de son cycle d'exploitation.

L'activité de prêt sur gage enregistre une progression importante qui permet de compenser l'infléchissement des revenus financiers, tandis que les autres activités (conservation et location) affichent des résultats solides bien qu'inférieurs aux prévisions. Ces constats légitiment les axes de développement du plan stratégique visant à renforcer l'attractivité du prêt sur gage, dynamiser l'encours de prêt et à développer l'ensemble des autres revenus d'exploitation.

Le niveau de l'encours de prêt sur gage dépasse au 31 décembre la barre des 207 M€ (207,7 M€) sous le double effet de l'accroissement des renouvellements (+2,85 M€ entre 2017 et 2016) et des engagements nouveaux (+7,7M€ entre 2017 et 2016) qui compense l'augmentation des dégagelements (+5,5 M€ entre 2017 et 2016). Le nombre de contrats en cours au 31 décembre marque ainsi une progression de 2,34 % (190 599 en 2017 contre 186 234 en 2016) pour un montant moyen légèrement supérieur en 2017 (1 091,80 €) à celui de 2016 (1 078 €).

Le volume des ventes connaît une diminution significative tant en nombre de contrats (9 984 contrats mis en vente en 2017 soit -1,65 %), qu'en montant des adjudications (11,71 M€ en 2017 soit -10,41 %) et des bonis versés aux clients (2,98 M€ en 2017 soit -11,91 %). Cette diminution résulte essentiellement d'une hausse des dégagelements et des retraits de vente accentuée par la baisse des frais de retraits de vente (passés de 15 % en 2016 à 5 % en 2017).

S'agissant des activités de placement et de refinancement, le maintien de niveaux d'intérêt très bas, voire négatifs, impacte fortement le profil des résultats financiers, d'une part en réduisant significativement les revenus financiers au fur et à mesure qu'arrivent à échéance les placements les plus anciens, d'autre part en allégeant très fortement la charge d'intérêts des refinancements nouvellement contractés. Dans ce contexte, l'objectif de maintien de la performance de la stratégie de placement et de refinancement dans le respect des obligations prudentielles et réglementaires constitue un axe majeur du plan stratégique.

Le Crédit Municipal de Paris continue par ailleurs à accompagner sa filiale bancaire dans le processus de gestion extinctive, en lui apportant notamment les lignes de financement nécessaires à son activité.

Les autres revenus d'exploitation connaissent une évolution contrastée : le produit des immeubles augmente légèrement (1,884 M€ en 2017 contre 1,866 M€ en 2016) et devrait s'accroître au fur et à mesure de la mise en location des espaces disponibles, les revenus tirés des activités de conservation sont stables malgré la perte d'un important client et la baisse des tarifs au 1er septembre 2017 (0,54 M€ en 2017 contre 0,55 M€ en 2016).

Pour la direction de l'accompagnement budgétaire et de l'innovation sociale (ABIS), l'année 2017 a été marquée par deux évolutions importantes :

- ▲ Le développement d'une nouvelle offre de service consacrée à la médiation inter-crédanciers afin de prévenir les situations de surendettement des franciliens : 197 nouvelles personnes ont été reçues en 2017 pour cette nouvelle activité et au total une augmentation de 10 % des personnes reçues pour un diagnostic budgétaire par rapport à 2016.

- ▲ Le développement des projets d'innovation sociale du plan stratégique « 2020 En Action » (livret d'épargne de partage, travaux d'étude sur la création d'un fonds d'amorçage pour les entreprises sociales, nouveaux partenariats en faveur de la finance solidaire tel que le programme d'incubation du Swave, etc.).

Par ailleurs, comme en 2016, les sources extérieures de financement de la direction ABIS ont continué à baisser (-13 % entre 2017 et 2016) en raison de la diminution des financements publics.

## LE PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Au 31 décembre 2017, le PNB atteint 24,08 M€, en légère progression de +1,41 % par rapport à 2016 (23,7 M€).

*Cette progression résulte cependant de l'évolution contrastée des éléments suivants :*

▲ La marge nette sur intérêts affiche une progression de 0,364 M€ (+2 %) et s'établit à 18,41 M€ en 2017 contre 18,04 M€ en 2016 (la progression est de 1,74 M€ soit +10,4 % par rapport à la marge nette de 2015 qui s'établissait à 16,67 M€) ; cette progression résulte du maintien d'un contexte général favorable de baisse des taux dont l'effet récessif est beaucoup plus marqué sur les conditions de refinancement que sur l'activité de crédit ;

▲ Le produit des intérêts et assimilés est ainsi en net recul (-16,8 %) s'établissant à 21,9 M€ en 2017 contre 26,3 M€ en 2016, en raison, d'une part, de la diminution du volume des placements (-204 M€ entre 2017 et 2016) et de la forte contraction des taux de rémunération (-3,6 M€ entre 2017 et 2016), d'autre part du fléchissement des revenus tirés des ventes (droits d'adjudication, frais de vente et de préparation à la vente, -0,058 M€) ; la progression des intérêts perçus des prêts sur gage (+0,8M€ entre 2017 et 2016) est venue atténuer en partie ces évolutions ;

▲ Les intérêts et charges assimilées affichent par ailleurs une baisse drastique (3,5 M€ en 2017 contre 8,3 M€ en 2016, soit -57,71 %) résultant de la poursuite en 2017 du mouvement général de baisse des taux interbancaires ;

▲ Une légère augmentation du montant des commissions perçues (2,06 M€ en 2017 contre 1,95 M€ en 2016, soit +5,84 %) ; cette hausse résulte de la progression des renouvellements et des engagements durant l'année 2017 ;

▲ Un tassement des autres produits d'exploitation (3,83 M€ en 2017 contre 4,05 M€ en 2016 soit -5,3 %) consécutif à la révision de la convention de refacturation conclue avec la filiale CMP Banque (-13 K€), à la baisse de la récupération des frais de téléphonie (-2 K€) et des charges locatives (-8 K€) et à l'orientation à la baisse des revenus des activités de conservation que compensent partiellement les revenus tirés des surfaces nouvellement mises en location (+17 K€).

## LES FRAIS GÉNÉRAUX

Ils sont en très légère augmentation de 0,93 % (16,51 M€ en 2017 contre 16,36 M€ en 2016). Les charges générales d'exploitation demeurent maîtrisées grâce notamment à un meilleur contrôle des charges externes par la poursuite des efforts entamés en 2016 en matière d'achats.

## LE COÛT DU RISQUE

Le coût du risque, structurellement faible en raison de la garantie que constituent les gages détenus par le Crédit Municipal de Paris au titre des prêts consentis, augmente cependant de 100 % (0,26 M€ en 2017 contre 0,13 M€ en 2016). Cette évolution résulte en 2017 d'une augmentation de la dotation aux provisions pour litige.

## RÉSULTATS

Le résultat d'exploitation s'établit en 2017 à 7,31 M€, en augmentation de 57 K€ par rapport à 2016 (7,25 M€), soit +0,79 %, en raison de la progression du produit net bancaire. Le coefficient d'exploitation passe ainsi en 2017 à 68,6 %, contre 68,9 % en 2016 et 64,1 % en 2015, se maintenant ainsi sous les 70 %, objectif fixé dans le plan stratégique.

Le résultat net comptable affiche un excédent de 4,033 M€. Ce résultat est en diminution de 41,39 % par rapport à 2016 (6,88 M€). Cette baisse s'explique par la dotation pour dépréciation complémentaire de 4M€ des titres CMP Banque, filiale détenue par le Crédit Municipal de Paris.

Il est proposé au COS de l'affecter aux réserves à hauteur de 3 733 205,22 € et en report à nouveau pour 300 000 €.

## ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES ET DU RATIO DE SOLVABILITÉ

Le ratio sur fonds propres de base s'établit fin décembre 2017 à 23,64 %, soit bien au-delà du seuil minimal réglementaire de 8 %.

## PARTICIPATION DES SALARIÉS

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public communal de crédit et d'aide sociale, n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéficiaires. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement.

## ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A L'ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 2017

Le résultat de la consultation de marché et la décision prise par le Comité d'Orientation et de Surveillance le 13 février 2018 en faveur du scénario de gestion externalisée des créances de CMP Banque et des fonctions supports a entraîné la constatation, au titre de l'exercice 2017, d'une dépréciation des titres de CMP Banque détenus par le CMP à hauteur de 4 M€.

## ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Crédit Municipal de Paris n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement et n'est pas à ce jour engagé dans des actions de développement durable. Sa mission principale et historique, adossée au monopole légal du prêt sur gage, est de combattre l'usure ; elle s'est renforcée par un approfondissement et une diversification de l'offre de service favorisant l'émancipation financière des ménages en difficulté (accessibilité aux services bancaires, point conseil budget, microcrédit). Le Crédit Municipal de Paris s'attache ainsi à faire émerger et promouvoir des outils de finance sociale innovants, au service d'un développement durable et solidaire.

## INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

*Le retard de paiement des fournisseurs observé sur l'exercice 2017 est compris entre :*

- 1 et 15 jours pour 15,78 % des factures reçues ;
- 16 et 30 jours pour 8,83 % des factures reçues ;
- 31 et 60 jours pour 5,18 % des factures reçues ;
- supérieur à 60 jours pour 7,74 % des factures reçues.

## LA RÉPARTITION PAR TRANCHE EST INDIQUÉE DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS POUR LES FACTURES PAYÉES :

RETARD DE PAIEMENT : FACTURES PAYÉES	DE 1 À 15 JOURS	DE 16 À 30 JOURS	DE 31 À 60 JOURS	SUPÉRIEUR À 60 JOURS	TOTAL
NOMBRE DE FACTURES PAYÉES	316	174	98	103	691
MONTANT	956 028,62	482 540,83	305 703,41	351 815,75	2 096 088,61
EN % DU NOMBRE DE FACTURES REÇUES (2028)	15,58 %	8,58 %	4,83 %	5,08 %	34,07 %

## LA RÉPARTITION PAR TRANCHE EST INDIQUÉE DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS POUR LES FACTURES EN ATTENTE DE RÈGLEMENT :

RETARD DE PAIEMENT : FACTURES NON PAYÉES	DE 1 À 15 JOURS	DE 16 À 30 JOURS	DE 31 À 60 JOURS	SUPÉRIEUR À 60 JOURS	TOTAL
NOMBRE DE FACTURES NON PAYÉES	4	5	7	54	70
MONTANT TOTAL	2787,88	5059,52	3640,03	192 907,62	204 395,05
EN % DU NOMBRE DE FACTURES REÇUES (2028)	0,20 %	0,25 %	0,35 %	2,66 %	3,45 %

## AUTRES INFORMATIONS

Le CMP ne finance ou distribue aucun des prêts tels que définis au III de l'article 80 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques.

Selon les termes de l'article 514-1 du Code monétaire et financier, « les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale ». Le ressort géographique et l'implantation du Crédit Municipal de Paris sont donc nécessairement et exclusivement adossés à sa dimension communale. De ce fait, il n'a aucune implantation et n'exerce aucune activité en dehors de Paris non plus que dans les États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts.

S'agissant d'un établissement public administratif, la politique et les pratiques de rémunération du Crédit Municipal de Paris s'inscrivent dans le cadre et les limites des règles qui s'imposent aux emplois publics et assimilés, conformément aux dispositions statutaires applicables.

## CONCLUSIONS

Le Crédit Municipal de Paris affiche en 2017 un résultat excédentaire confirmant la robustesse du modèle économique et des fondamentaux du cycle d'exploitation de l'établissement. En engageant dès 2016 un vaste chantier de transformations profondes, le Crédit Municipal de Paris entend conjuguer croissance et performance financière au service de sa vocation sociale, développer de nouveaux services financiers et solidaires, offrir des services flexibles, innovants et bienveillants, renforcer son attractivité et la notoriété de ses services, moderniser son organisation et valoriser ses ressources humaines.

Ces orientations, portées par l'engagement de tous les collaborateurs de l'établissement, doivent permettre d'affirmer, par une qualité de service public exemplaire et innovant, la vocation sociale et solidaire de l'établissement au service de tous les Franciliens.

Le Crédit Municipal de Paris continuera par ailleurs à accompagner pleinement sa filiale dans le processus de gestion extinctive.

## INFORMATIONS SUR LES RISQUES

### RATIO DE FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

ÉTAT CA	2017
CAPITAL	47 000
+/- RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	69 937
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	0
+/- RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE	0
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-792
- INVESTISSEMENT IMPORTANT DANS DES ENTITÉS DU SECTEUR FINANCIER.	-33 925
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE I	82 220
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>82 220</b>

### EXIGENCES DE FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT	TOTAL EXP. BRUTES	TOTAL EXP. NETTES	TOTAL PONDÉRÉ	EXIGENCES FP
TOTAL EXIGENCES DE FONDS PROPRES	898 585	857 425	303 495	24 280
ADM. CENTRALES & BANQUES CENTRALES	115 047	115 047	0	0
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	490 722	490 722	101 158	8 093
ENTREPRISES	0	0	0	0
CLIENTÈLE DE DÉTAIL	207 281	207 281	155 460	12 437
AUTRES ÉLÉMENTS	74 573	36 400	34 977	2 798
EXPOSITIONS EN DÉFAUT	10 837	7 850	11 775	942
ACTIONS	125	125	125	10

EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPERATIONNEL	TOTAL EXPOSITIONS	EXIGENCES FP
TOTAL EXIGENCES DE FONDS PROPRES	44 325	3 546
TOTAL DES ACTIVITÉS BANCAIRES		0
TOTAL DES ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE DE BASE	44 325	3 546
TOTAL DES ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE DE MESURE STANDARD		0
TOTAL DES ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE DE MESURE AVANCÉE		0

**MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE** 347 820 27 826

**RATIO DE SOLVABILITÉ S/FONDS PROPRES DE BASE** 23,64 %

### RATIO DE LIQUIDITÉ A COURT TERME – LCR

(en euros)

COUSSIN DE LIQUIDITÉ	32 906
TOTAL DES SORTIES	111 070
ENTRÉES DE TRÉSORERIE ENTIÈREMENT EXEMPTÉES	0
ENTRÉES DE TRÉSORERIE SOUMISES AU PLAFOND DE 90 %	0
ENTRÉES DE TRÉSORERIE SOUMISES AU PLAFOND DE 75 %	318 294
RÉDUCTION CORRESPONDANT AUX ENTRÉES DE TRÉSORERIE ENTIÈREMENT EXEMPTÉES	0
RÉDUCTION CORRESPONDANT AUX ENTRÉES DE TRÉSORERIE SOUMISES AU PLAFOND DE 90 %	0
RÉDUCTION CORRESPONDANT AUX ENTRÉES DE TRÉSORERIE SOUMISES AU PLAFOND DE 75 %	83 303
<b>SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE</b>	<b>27 767</b>
<b>RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)</b>	<b>118,51 %</b>

À fin décembre 2017, le ratio de liquidité à court terme s'établit à 118,51 % pour une exigence fixée à 80 %.

# ÉTATS FINANCIERS PUBLIABLES DU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

## BILAN

(en euros)

BILAN ACTIF (EN €)	2017	2016
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.	5 947 527	6 227 717
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	-	0
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	529 432 784	700 531 343
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	215 130 209	207 772 976
CRÉDITS-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE REVENU FIXE	70 639 935	59 196 950
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE REVENU VARIABLE	0	0
PARTICIPATIONS ET ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	151 842	111 075
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	33 924 940	37 924 940
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	793 517	502 367
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 355 762	31 745 036
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ	0	0
ACTIONS PROPRES	0	0
AUTRES ACTIFS	4 411 386	2 633 191
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 354 507	1 025 434
<b>TOTAL</b>	<b>892 142 409</b>	<b>1 047 671 030</b>

(en euros)

BILAN PASSIF (EN €)	2017	2016
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.	0	0
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	20 431 507	60 827 557
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	148 532 803	157 376 565
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	597 983 221	707 165 238
AUTRES PASSIFS	2 374 152	3 511 726
COMPTES DE RÉGULARISATIONS	103 620	221 449
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 746 870	1 636 270
DETTES SUBORDONNÉES	0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	0	0
<b>CAPITAUX PROPRES HORS F.R.B.G.</b>	<b>120 970 236</b>	<b>116 932 224</b>
CAPITAL SOUSCRIT	47 000 000	47 000 000
PRIMES D'ÉMISSION	0	0
RÉSERVES	29 818 054	22 932 013
ECART DE RÉÉVALUATION	40 118 977	40 118 977
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
REPORT À NOUVEAU (+ / -)	0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+ / -)	4 033 205	6 881 234
<b>TOTAL</b>	<b>892 142 409</b>	<b>1 047 671 030</b>

## HORS BILAN

(en euros)

HORS BILAN (EN €)	2017	2016
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>20 714 286</b>	<b>31 071 429</b>
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	20 714 286	31 071 429
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>209 754 504</b>	<b>201 074 683</b>
ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	0	0
ENGAGEMENT DE FINANCEMENT REÇUS	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIES REÇUS DE LA CLIENTÈLE	209 754 504	201 074 683
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	0	20 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>230 468 789</b>	<b>252 146 111</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)

COMPTE DE RÉSULTAT (EN €)	2017	2016
<b>+ INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS</b>	<b>21 914 553</b>	<b>26 337 281</b>
- INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-3 508 089	-8 295 123
+ / - PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉS	0	0
+ REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	0	0
+ COMMISSIONS	2 059 507	1 945 917
- COMMISSIONS	-75 618	-133 728
+ / - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	0	0
+ / - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	0	0
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 833 503	4 048 345
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-142 701	-156 985
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>24 081 155</b>	<b>23 745 705</b>
- CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-13 900 525	-13 883 930
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	-2 611 921	-2 476 997
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 568 709</b>	<b>7 384 778</b>
+ / - COÛT DU RISQUE	-258 888	-132 422
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 309 822</b>	<b>7 252 357</b>
+ / - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	-4 000 000	0
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>3 309 822</b>	<b>7 252 357</b>
+ / - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-44 474	-154 486
- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	767 857	-216 636
+ / - DOTATIONS / REPRISES DE F.R.B.G. ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	0	0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4 033 205</b>	<b>6 881 234</b>

## RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>	5 000 000,00	5 000 000,00	47 000 000,00	47 000 000,00	47 000 000,00
<b>OPERATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXE (PNB)	20 692 914,97	21 229 220,74	23 534 544,20	23 745 705,36	24 081 155,04
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS, PARTICIPATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 670 088,03	8 650 882,10	10 822 489,45	9 707 289,09	10 136 156,19
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-1 295 840,35	-96 560,44	2 369 756,00	-216 636,21	767 857,27
PARTICIPATION DES SALARIÉS DUE AU TITRE DE L'EXERCICE	-	-	-	-	-
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT, PARTICIPATION DES SALARIÉS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 204 082,93	6 125 349,68	- 35 586 997,10	6 881 234,41	4 033 205,21
RÉSULTAT DISTRIBUÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L514-4 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER	250 000,00	200 000,00	320 000,00	-	-
<b>PERSONNEL</b>					
EFFECTIF MOYEN DES SALARIÉS EMPLOYÉS PENDANT L'EXERCICE	121	115	118	132	134
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE L'EXERCICE	4 120 949,78	4 040 885,66	4 067 164,50	4 419 736,06	5 031 712,09
MONTANT DES SOMMES VERSÉES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX (SÉCURITÉ SOCIALE, ŒUVRES SOCIALES)	1 936 295,34	1 980 247,58	1 835 387,78	1 923 531,45	2 250 246,94

## ANNEXE

### 1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes du Crédit Municipal de Paris ont été établis conformément aux principes de la profession bancaire et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 applicable aux établissements de crédit. Les principales méthodes comptables adoptées par l'établissement sont les suivantes :

#### 1.1. Généralités : la séparation des exercices

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices. Les intérêts et commissions assimilées sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt et sont comptabilisés dans le compte de résultat.

#### 1.2. Principes par catégories

##### 1.2.1. Réescompte

Les intérêts courus non échus et les droits de garde des prêts sur gage sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date

d'arrêt, et comptabilisés dans le compte de résultat. Les intérêts perçus sur les opérations de placements de l'établissement sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt, et comptabilisés dans le compte de résultat. Les droits de garde de l'activité de conservation d'objets d'art Munigarde sont également réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt, et comptabilisés dans le compte de résultat.

##### 1.2.2. Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement

Le règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014 définit les critères du classement des créances douteuses au bilan. Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. Le déclassement en encours douteux s'opère

systematiquement, de façon forfaitaire, lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins. La comptabilisation des créances douteuses des prêts sur gage répond aux normes réglementaires et bancaires. Les intérêts des prêts sur gage sont provisionnés à 100 %, dès le troisième mois de retard. Le capital est provisionné selon un taux forfaitaire dont la pertinence est vérifiée et ajustée si besoin est chaque semestre au regard des pertes subies sur les trois dernières années glissantes.

##### 1.2.3. Comptes épargne souscrits par des particuliers

Les intérêts des comptes sur livret sont liquidés en fin d'année, sauf lors de la clôture du compte où ils sont arrêtés au prorata temporis de l'année en cours. Les intérêts des comptes à terme sont versés à l'échéance, sauf en cas de clôture anticipée où ils sont versés au prorata temporis de la durée du contrat. Les intérêts courus non échus des comptes sur livret et comptes à terme sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt, et comptabilisés dans le compte de résultat.

##### 1.2.4. Opérations sur titres

Sont considérées comme titres de transaction les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois. Au 31 décembre 2017, le Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif relevant de cette catégorie.

Sont considérés comme titres de placement les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Au 31 décembre 2017, le Crédit Municipal de Paris détient un portefeuille d'actif liquide de haute qualité de 32 423 K€. Ces titres sont enregistrés à l'acquisition pour leur valeur d'achat (valeur nominale, prime d'acquisition et coupon couru). La prime d'acquisition fait l'objet d'un étalement sur la durée de détention. Au 31 décembre 2017, la valeur de marché est supérieure à la valeur comptable des titres et de ce fait, aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée.

Sont considérés comme titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable. Au 31 décembre 2017, le Crédit Municipal de Paris ne détient plus de titres d'investissement. En effet, les titres sont arrivés à échéance : 16,218 M€ en juillet 2017 et 4,070 M€ en septembre 2017.

Sont considérés comme titres de participation tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle. À la clôture de l'exercice, le Crédit Municipal de Paris détient 99,99 % des parts de CMP Banque, dont la valeur d'utilité est de 33 925 K€. Celle-ci tient compte du montant net des fonds propres de CMP Banque à la fin de la gestion extinctive.

##### 1.2.5. Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014.

Ainsi, les engagements sont enregistrés dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, destinés à gérer le risque global de taux, sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat à la rubrique « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

À la clôture de l'exercice, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à des éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts. La règle de la symétrie s'applique également pour les échanges de taux d'intérêt. Ainsi le différentiel d'intérêt couru latent est comptabilisé prorata temporis dans le compte de résultat, et la plus ou moins-value latente corrigée du montant du réescompte est également enregistrée. Cependant, la prise en compte de ce montant diffère selon l'élément couvert.

Les plus et moins-values latentes des opérations couvertes, évaluées à leur valeur nominale (prêts, emprunts, titres d'investissement) n'ayant pas été traduites en comptabilité, la plus ou moins-value latente constatée sur le contrat d'échange de taux n'a pas à être prise en compte. En revanche, les gains et pertes provenant des couvertures effectuées sur les titres de placement sont pris en compte pour le calcul des provisions. Les produits et charges afférents à ces opérations sont comptabilisés, de manière symétrique, dans la même rubrique que les produits et les charges sur les éléments couverts.

Le CMP ne détient aucun instrument financier à terme au 31 décembre 2017.

##### 1.2.6. Congés payés

La prise des congés payés au Crédit Municipal de Paris se faisant du 1er janvier au 31 mars de l'année suivante, une provision constituée des soldes des congés du personnel non titulaire restant à prendre au 31 décembre 2017 est comptabilisée, dans les charges générales d'exploitation par variation entre deux exercices.

##### 1.2.7. Immobilisations incorporelles et corporelles

En application de l'ANC 2014-07, la méthode choisie pour évaluer les actifs a consisté à calculer la juste valeur d'un actif à la date de première application, et de la ventiler par composants. Sur la base des éléments d'actif analysés, seul l'immeuble a été identifié et valorisé par composants. Les acquisitions de l'exercice liées à cet immeuble sont ventilées selon les mêmes composants.

##### 1.2.8. Provisions pour risques et charges

*Ce poste recouvre :*

▲ les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine ;

▲ les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

#### 1.2.9. Engagements relatifs aux retraites et comptes épargne temps

Les engagements de retraite et les comptes épargne temps ne font l'objet d'aucun provisionnement et ne donnent pas lieu à l'enregistrement d'engagement hors bilan.

Le CMP ne gère aucun régime à prestations définies et ne participe pas à des régimes de retraite par capitalisation. En revanche, l'employeur cotise régulièrement aux régimes de retraite selon le statut des agents concernés (pension civile État, CNRACL, URSSAF).

#### 1.2.10. Modes et méthodes d'évaluation des produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise au cours de l'exercice, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

#### 1.2.11. Engagements sociaux

Le Crédit Municipal de Paris n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéfices. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement, ni aucune indemnité de fin

de carrière au sein du Crédit Municipal de Paris. Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions, l'établissement adhérent au CNAS.

#### 1.2.12. Réévaluation

La réévaluation a été calculée en 1988 sur les immeubles pour une valeur de 40 M€, avec un différé d'impôts sur une durée de 44 ans.

#### 1.2.13. Informations sur les transactions entre les parties liées

En application du règlement de l'ANC 2014-07, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

### 2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le résultat de la consultation de marché et la décision prise par le Comité d'Orientation et de Surveillance le 13 février 2018, en faveur du scénario de gestion externalisée pour la finalisation de la gestion extinctive de CMP Banque, a entraîné la constatation, au titre de l'exercice 2017, d'une dépréciation des titres de CMP Banque détenus par le CMP à hauteur de 4 M€.

### 3. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ou de présentation des états financiers au cours de l'exercice écoulé.

## 4. NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

### A. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

NATURE DES CRÉANCES	2017	2016
COMPTE ORDINAIRES	290 312	254 915
COMPTE ET PRÊTS À TERME	226 937	431 062
CRÉANCES RATTACHÉES	2 175	4 535
PRÊTS SUBORDONNÉS À TERME	10 000	10 000
CRÉANCES RATTACHÉES PRÊTS SUBORDONNÉS	19	19
<b>TOTAL</b>	<b>529 433</b>	<b>700 531</b>

Le volume des créances sur les établissements de crédit diminue de 24,4 % sous l'effet d'une baisse conséquente de 47,36 % du montant des encours sur les comptes et prêts à terme, tandis que le volume des comptes sur livrets connaît une hausse de 13,9 %. Le maintien du concours du CMP au refinancement de CMP Banque est en nette diminution (95 M€ dont 10 M€ de prêt subordonné, contre 224 M€ en 2016).

### DURÉE RESTANT A COURIR

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
COMPTE ET PRÊTS À TERME	21 000	20 000	10 000	70 405	105 522	-

## B. EMPLOIS DE LA CLIENTÈLE

### INVENTAIRE (MONTANT NET DE PROVISIONS)

(en milliers d'euros)

NATURE DES ENCOURS	2017	2016
PRÊTS SUR GAGES	201 992	195 284
VALEURS NON IMPUTÉES	-	-
CRÉANCES DOUTEUSES*	4 497	4 123
CRÉANCES RATTACHÉES	8 641	8 366
<b>TOTAL</b>	<b>215 130</b>	<b>207 773</b>

L'encours brut des prêts sur gages est en nette augmentation (+3,43 %) et s'établit en 2017 à 201,99 M€. Le décalage de comptabilisation des règlements des ventes à 30 jours génère une augmentation du volume des créances douteuses (+9,07 %).

### ÉTATS DE PROVISIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES

(en milliers d'euros)

NATURE DES ENCOURS (EN K€)	ENCOURS BRUT SUR CRÉANCES DOUTEUSES	PROVISIONS	REPRISES	ENCOURS NET SUR CRÉANCES DOUTEUSES
PRÊTS SUR GAGES	5 791	1 418	124	4 497
DÉCLASSEMENT PAR CONTAGION	2 438	-	-	2 438
CRÉANCES DE PLUS DE TROIS MOIS	2 223	288	124	2 059
GAGES DOUTEUX	1 130	1 130	-	-
COMPTES DÉBITEURS	-	-	-	-
CRÉANCES RATTACHÉES	1 636	1 675	38	-1
<b>TOTAL</b>	<b>7 427</b>	<b>3 093</b>	<b>162</b>	<b>4 496</b>

Les provisions sur gages douteux sont stables entre 2016 et 2017.

Les provisions sur les intérêts dus progressent entre 2016 et 2017 de 9,54 %.

Le risque de non-recouvrement étant mesuré à partir de la constatation des pertes effectivement enregistrées sur les gages mis en vente au cours de l'exercice courant et des quatre exercices antérieurs, le taux de dépréciation calculé par le rapport des pertes constatées au montant de l'encours de prêts s'établit à 7,39 % en 2017, soit une baisse de deux points par rapport à 2016.

### RÉPARTITION DES CREDITS SAINS (HORS CRÉANCES RATTACHÉES)

#### SELON LA DURÉE RESTANT A COURIR

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
MONTANT (EN K€)	15 747	29 259	51 709	105 277		

### C. TITRES DE PARTICIPATION ET OPÉRATIONS SUR TITRES

Ils se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE 2017	PROVISIONS SUR DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE 2017	VALEUR NETTE 2016
<b>TITRES DE PARTICIPATION (EN K€)</b>				
CMP BANQUE	84 037	50 112	33 925	37 925
SIEMP	5	-	5	5
LA PARISIENNE DE L'IMAGE	-	-	-	-
ABC MICROFINANCE	25	-	25	25
MICROFINANCE SOLIDAIRE	45	-	45	25
MICRODON SAS	50	-	50	50
<b>CERTIFICAT D'ASSOCIÉ (EN K€)</b>				
FGDR	27	-	27	6
<b>TOTAL</b>	<b>84 189</b>	<b>50 112</b>	<b>34 077</b>	<b>38 036</b>
<b>OPÉRATIONS SUR TITRE (EN K€)</b>				
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES CÔTÉS	32 423	-	32 423	20 809
CRÉANCES RATTACHÉES	215	-	215	383
<b>TOTAL</b>	<b>32 638</b>	<b>-</b>	<b>32 638</b>	<b>21 192</b>

Les titres détenus par le CMP dans sa filiale CMP Banque ont fait l'objet, en 2017, d'une nouvelle dépréciation de 4 M€ permettant de prendre en compte les conséquences financières de la mise en œuvre d'une gestion externalisée du portefeuille de créances de CMP Banque. La mise en œuvre de ce scénario devrait couvrir le 2e semestre 2018 et le 1er semestre 2019. L'hypothèse de cession du portefeuille résiduel entre 2020 et 2023 retenue dans le plan d'origine est considérée comme une option pouvant ne pas être exercée.

### D. IMMOBILISATIONS

Par convention, les cessions de l'exercice sont présentées en signe négatif. Les immobilisations figurent au bilan pour leur prix d'acquisition.

(en milliers d'euros)

NATURE DES IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE 2017	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	VIREMENTS DE POSTE À POSTE	CESSION DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE 2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 880	107	504	-	2 269
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	40 945	-	-	-	40 945
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	-	-	-	-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 651	383	345	-	25 923
IMMOBILISATIONS EN LOCATIONS	623	-	-	-	623
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	34	431	- 504	-	107
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	311	591	- 345	-	65
<b>TOTAL</b>	<b>71 444</b>	<b>1 512</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>69 932</b>

### E. AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)

NATURE DES IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE 2017	CESSIONS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE 2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 123	-	249	1 874
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	20 105	-	679	19 426
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	624	-	-	624
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 442	-	1 684	15 758
IMMOBILISATIONS EN LOCATIONS	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>40 294</b>	<b>-</b>	<b>2 612</b>	<b>37 682</b>

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

NATURE DES TRAVAUX	DURÉE D'AMORTISSEMENT	VALEUR D'ACHAT	VALEUR NETTE 2017	VALEUR NETTE 2016
RÉNOVATION DU BÂTIMENT	10 ANS	1 339	350	370
TRAVAUX DE SÉCURITÉ	10 ANS	2 081	773	860
RÉNOVATION DE LA TOITURE	10 ANS	1 387	691	751
MOTORISATION DES ACCÈS	5 ANS	77	5	-
CHAUFFAGE, CLIMATISATION, ÉLECTRICITÉ	10 ANS	466	26	25
CABINE EDF GROUPE ÉLECTROGÈNE	20 ANS	2 234	2 108	2 142
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>7 584</b>	<b>3 953</b>	<b>4 148</b>

### NATURE DES IMMOBILISATIONS

NATURE DES IMMOBILISATIONS	Méthode	Durée
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT ET LOGICIELS	LINÉAIRE	3 OU 5 ANS
MATÉRIEL ET MOBILIER DE BUREAU	LINÉAIRE	3 ET 5 ANS
AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	LINÉAIRE	5, 10 ET 20 ANS
RÉÉVALUATION DE L'IMMEUBLE	LINÉAIRE	44 ET 50 ANS



## F. COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS ACTIFS

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2017	2016
COMPTES DE RÈGLEMENTS RELATIFS AUX OPÉRATIONS SUR TITRES	-	-
DÉBITEURS DIVERS	4 411	2 633
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 355	1 025
CRÉANCES RATTACHÉES	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 766</b>	<b>3 658</b>

Le compte « Débiteurs divers » est composé pour l'essentiel des versements attendus des commissaires-priseurs correspondant aux ventes réalisées en novembre et décembre 2017 (2,27 M€), de restitutions attendues au titre de crédits et de restitutions d'impôt (1,4 M€) et de participations de collectivités territoriales au financement des activités du microcrédit (0,19 M€). Enfin, au 31 décembre 2017, il restait à percevoir 98,7 K€ de prestations de service refacturées à CMP Banque.

## G. DETTES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)

NATURE DES CRÉANCES	2017	2016
COMPTES ET EMPRUNTS À TERME	20 000	60 333
CRÉANCES RATTACHÉES	432	494
<b>TOTAL</b>	<b>20 432</b>	<b>60 827</b>

Le poste a connu une forte décroissance en 2017 (-67 %) passant de 60,33 M€ à 20 M€, en raison de l'arrivée à maturité de plusieurs placements qui, à l'échéance, n'ont pu être renouvelés pour des montants équivalents.

## RÉPARTITION DES COMPTES ET EMPRUNTS À TERME SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT A COURIR	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
COMPTE ET EMPRUNTS À TERME					20 000	

## H. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE ET AUTRES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2017	2016
BONS DE CAISSE	30	30
COMPTES À TERME	85 171	100 680
COMPTES SUR LIVRET	58 600	52 139
AUTRES SOMMES DUES	2 164	1 936
DETTES RATTACHÉES	2 567	2 592
<b>TOTAL</b>	<b>148 532</b>	<b>157 377</b>

Le Crédit Municipal de Paris distribue depuis juin 2012 des produits d'épargne aux particuliers pour diversifier ses sources de refinancement. Au 31 décembre 2017, ces dépôts sont constitués de comptes sur livret pour 58,6 M€ et de comptes à terme pour 85,17 M€. Les comptes à terme sont d'une durée de 12, 18, 24 mois renouvelables.

Le volume de l'encours des comptes créditeurs de la clientèle évolue à la baisse (-5,92 %) sous l'effet conjugué d'une baisse significative des comptes à terme (-15,40 %) et d'une forte augmentation des comptes sur livret (+12,39 %), en raison de la relative attractivité des taux de rémunération servis, dans le contexte actuel, nonobstant la révision de la grille de taux intervenue en 2017.

## RÉPARTITION DES COMPTES ET EMPRUNTS À TERME SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT A COURIR	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
COMPTES CRÉDITEURS À TERME	5 789	11 920	7 288	21 048	39 126	

## I. TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2017	2016
C.D.N.	542 889	491 977
B.M.T.N.	55 000	214 000
TITRES DONNÉS EN PENSION	-	-
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>597 889</b>	<b>705 977</b>
DETTES RATTACHÉES	94	1 188
<b>TOTAL</b>	<b>597 983</b>	<b>707 165</b>

## RÉPARTITION DES RESSOURCES (HORS DETTES RATTACHÉES) SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT A COURIR	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
MONTANT	100 121	200 237	150 291	107 241	30 000	10 000

## J. COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2017	2016
CRÉDITEURS DIVERS	2 374	3 512
COMPTES DE RÉGULARISATION	104	221
<b>TOTAL</b>	<b>2 478</b>	<b>3 733</b>

Le compte créditeurs divers enregistre essentiellement les charges à payer fournisseur (1,54 M€), les contributions sociales dont le prélèvement forfaitaire sur les revenus de l'épargne à reverser aux services fiscaux (0,13 M€), les dettes des créanciers (0,25 M€).

## K. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)

NATURE DES PROVISIONS	VALEUR NETTE 2017	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE 2016
PROVISIONS POUR RETRAITES	-	-	-	-
PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	1 728	113	2	1 617
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AYANT SUPPORTÉES L'IS	-	-	-	-
PROVISIONS POUR LICENCIEMENT	-	-	-	-
PROVISIONS EXCEPTIONNELLES PSG	-	-	-	-
PROVISIONS POUR GAGES DOUTEUX	19	-	-	19
<b>TOTAL</b>	<b>1 747</b>	<b>113</b>	<b>2</b>	<b>1 636</b>

## 5. CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

CAPITAUX PROPRES	2017	DISTRIBUTION	CAPITALISATION DES BONIS	COMPLÉMENT DE DOTATION	AFFECTATION DU RÉSULTAT	2016
DOTATION INITIALE	47 000	-	-	-	-	47 000
<b>RÉSERVES</b>	<b>29 818</b>	<b>-</b>	<b>305</b>		<b>6 581</b>	<b>22 932</b>
EXCÉDENTS CAPITALISÉS	18 362	-	-	-	6 581	11 781
BONIS CAPITALISÉS	11 456	-	305	-	-	11 151
ECART DE RÉÉVALUATION	40 119	-	-	-	-	40 119
REPORT À NOUVEAU	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>116 937</b>		<b>305</b>	<b>-</b>	<b>6 581</b>	<b>110 051</b>
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT AFFECTATION ET DISTRIBUTION	4 033	-300			- 6 581	6 881
<b>TOTAL</b>	<b>120 970</b>	<b>-300</b>	<b>305</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>116 932</b>

Le bénéfice de l'exercice 2016 de 6 881 234,41 € a été imputé pour partie sur les réserves capitalisées et la somme de 0,30 M€ a été versée à une association.

## 6. NOTES SUR LE HORS BILAN

### A. OPÉRATIONS SUR SWAP

Le Crédit Municipal de Paris ne détient plus de swap.

### B. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

HORS BILAN (EN €)	2017	2016
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>20 714 286</b>	<b>31 071 429</b>
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	20 714 286	31 071 429
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>209 754 504</b>	<b>201 074 683</b>
ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	0	0
ENGAGEMENT DE FINANCEMENT REÇUS	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIES REÇUS DE LA CLIENTÈLE	209 754 504	201 074 683
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	0	20 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>230 468 789</b>	<b>252 146 111</b>

Le Crédit Municipal de Paris a accordé à sa filiale CMP Banque deux garanties à première demande sur les emprunts directement souscrits par cette dernière auprès de l'établissement de crédit Dexia.

## 7. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

### A. PRODUIT NET BANCAIRE

(en milliers d'euros)	2017	2016
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	3 827	8 800
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS SUR TITRES	9	44
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	17 394	16 600
INTÉRÊTS	15 334	14 654
COMMISSIONS	2 060	1 946
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS DU HORS BILAN	-	-
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 745	2 839
- CHARGES SUR OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	-1 068	-2 701
- CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	-340	-3 181
- CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	-2 176	-2 546
- CHARGES SUR OPÉRATIONS DU HORS BILAN	-	-
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-142	-157
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	-3 237	3 439
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-1	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE (AVANT CHARGES REFACTURÉES)</b>	<b>23 485</b>	<b>23 137</b>
+ CHARGES REFACTURÉES INTRA-GROUPE	597	610
<b>PRODUIT NET BANCAIRE AVEC CHARGES REFACTURÉES</b>	<b>24 082</b>	<b>23 747</b>

### B. PRODUITS ACCESSOIRES

(en milliers d'euros)	2017	2016
REVENUS DES IMMEUBLES	1 884	1 866
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION (CHARGES REFACTURÉES)	383	427
AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	970	1 145
REFACTURATION INTRA-GROUPE	315	331
LOYER PERÇU DE CMP BANQUE	281	279
<b>TOTAL</b>	<b>3 833</b>	<b>4 048</b>

### C. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2017	2016
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>7 607</b>	<b>6 825</b>
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	4 846	4 449
CHARGES SOCIALES	2 247	1 920
CHARGES FISCALES	514	456
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>402</b>	<b>405</b>
<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>25</b>	<b>15</b>
LOCATION	15	6
RÉMUNÉRATION D'INTERMÉDIAIRES	-	-
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	10	9
<b>AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>5 364</b>	<b>6 104</b>
ENTRETIEN-RÉPARATION-FOURNITURES	1 532	1 521
HONORAIRES EXTÉRIEURS	1 185	1 210
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	2 647	3 373
<b>REFACTURATION INTRA-GROUPE</b>	<b>501</b>	<b>534</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 899</b>	<b>13 883</b>

### D. COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)

COÛT DU RISQUE (EN K€)	31/12/2017	31/12/2016
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	<b>-437</b>	<b>-368</b>
DOTATION NETTE SUR CRÉANCES DOUTEUSES	-292	-312
MOINS-VALUES SUR VENTES	-32	-56
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES	-113	-
PERTES EXCEPTIONNELLES	-	-
PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES COUVERTES PAR PROVISIONS	-	-
PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES NON COUVERTES PAR PROVISIONS	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>178</b>	<b>235</b>
DOTATIONS NETTES SUR CRÉANCES DOUTEUSES D'EXPLOITATION - TIERS	-	-
DOTATION NETTE SUR FRNG	-	-
REPRISES DE PROVISIONS	178	235
<b>TOTAL</b>	<b>-259</b>	<b>-133</b>

Par convention, les postes du coût du risque en charges sont présentés en signe négatif.

## E. SYNTHÈSE DES PROVISIONS

(en milliers d'euros)

SYNTHÈSE DES PROVISIONS (EN K€)	PROVISIONS 2017	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS 2016
PROVISIONS ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT	-	-	-	-
PROVISIONS CLIENTS	2 930	281	162	2 811
PROVISIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	-	-	-	-
PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION	50 112	4 000		46 112
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS D'ACTIF IMMOBILISÉ	-	-	-	-
PROVISIONS DÉBITEURS DIVERS	57	11	13	59
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 747	113	2	1 636
<b>TOTAL</b>	<b>54 846</b>	<b>4 405</b>	<b>177</b>	<b>50 618</b>

## F. ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2017	2016
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>95</b>	<b>189</b>
MOINS-VALUES SUR CESSION ACTIFS	-	-
TITRES ANNULÉS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	43	144
INDEMNITÉS POUR GAGES DÉTÉRIORÉS	10	7
AUTRES PERTES EXCEPTIONNELLES	42	38
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>52</b>	<b>35</b>
MANDATS ANNULÉS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	5	8
RECOUVREMENTS APRÈS ADMISSION NON VALEUR	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	47	27
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-43</b>	<b>-154</b>

## G. RÉGIME FISCAL

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 33 1/3 % ; le poste inclut également la contribution sociale sur les bénéficiaires à 3,30 %.

	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	RÉSULTAT APRES IMPÔTS
RÉSULTAT COURANT	3 309 822	-767 857	4 077 679
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-44 474	-	-44 474
RÉSULTAT NET	3 265 348	-767 857	4 033 205

Le Crédit Municipal de Paris est la société consolidante du Groupe Crédit Municipal de Paris. À ce titre, l'établissement fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale auquel participe sa filiale CMP Banque.

L'ajustement d'impôt sur les sociétés, après calcul de l'intégration fiscale, est conservé par la société mère. Une convention a été signée entre le Crédit Municipal de Paris et CMP Banque pour formaliser cette intégration fiscale. L'option a été renouvelée à la fin de l'exercice 2013 pour une nouvelle période de 5 ans.

### Son évolution interannuelle résulte :

- ▲ de la performance économique de chacune des entités,
- ▲ de la mise en gestion extinctive de la filiale, qui autorise par ailleurs certaines déductibilités du résultat fiscal.

## H. CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, le Crédit Municipal de Paris a bénéficié en 2016 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité.

CICE	2017	2016
MONTANT	232 207	192 394

Le montant du CICE 2016 a été utilisé pour les travaux de rénovation et de déménagement de l'Agence comptable et le démarrage des travaux du service Ventes Expertises et Conservation, ainsi que pour la mise aux normes de sécurité du sous-sol.

## S. AUTRES INFORMATIONS

### A. EFFECTIFS

Au 31 décembre 2017, le nombre d'effectif pourvu est de 134 agents et 122 en ETP.

### B. COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Au 31 décembre 2017, le volume d'heures mobilisables au titre du Compte personnel de formation s'établit à 14 100.

### C. RÉMUNÉRATIONS

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance. La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.

### D. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT EN € HT	KPMG	GRANT THORNTON	TOTAL
AUDIT MAISON MÈRE	47 500	47 500	95 000
SERVICE AUTRE QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES	0	0	0
TOTAL	47 500	47 500	95 000

### E. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2017 aux réserves à hauteur de 3 733 205 € et en report à nouveau à hauteur de 300 000 €.

## 9. FILIALES ET PARTICIPATIONS

### INFORMATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE FILIALE ET PARTICIPATION DONT LA VALEUR EXCÈDE 1 % DU CAPITAL ASTREINTE À LA PUBLICATION	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENUE (EN %)	RÉSULTATS (BÉNÉFICES OU PERTES DU DERNIER EXERCICE CLOS EN K€)
<b>FILIALES DÉTENUES À PLUS DE 50 %</b> CMP BANQUE 55, RUE DES FRANCS BOURGEOIS 75004 PARIS SIREN N° B 451 309 728 CODE CIB : 50140 A	84 037		99,99	- 5 038
<b>PARTICIPATIONS DÉTENUES ENTRE 10 ET 50 %</b> NÉANT				

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	FILIALES		PARTICIPATIONS	
	FRANÇAISES	ETRANGÈRES	FRANÇAISES	ETRANGÈRES
VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS :				
BRUTE	84 037	-	152	-
NETTE	33 925	-	152	-
MONTANT DES PRÊTS ET AVANCES ACCORDÉS	20 000	-	-	-
MONTANTS DES PRÊTS SUBORDONNÉS	10 000	-	-	-
MONTANT DES ENGAGEMENTS ET AVALS DONNÉS	20 714	-	-	-
MONTANT DES DIVIDENDES ENCAISSÉS	-	-	-	-

Une convention cadre du groupement de moyens du CMP signée le 16 octobre 2007 entre le Crédit Municipal de Paris et sa filiale CMP Banque définit les modalités de fonctionnement de ce groupement en précisant la nature et le contenu des missions assurées par chacune des entités pour le compte du groupement. Le périmètre et les clefs de répartition des charges sont précisés en annexe dont la refacturation intervient trimestriellement.



KPMG S.A.  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



Grant Thornton  
29 Rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

### Crédit Municipal de Paris Etablissement Public Administratif (E.P.A.)

Siège social : 55, rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris  
Capital social : € 47 000 000

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.),

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Dépréciation des titres de participation

##### Risque identifié

Les titres de participation détenus par le Crédit Municipal de Paris (E.P.A.) dans sa filiale sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité, fondée sur la juste valeur économique de CMP-Banque au terme de la gestion extinctive de l'établissement (cf. Note 1.2.4 de l'annexe).

Nous avons considéré l'estimation du montant de la dépréciation des titres de participation CMP-Banque comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- recours important au jugement de la direction ;
- sensibilité de la détermination de la juste valeur économique de CMP-Banque aux scénarii de gestion externalisée, établis par la direction dans le cadre de la poursuite de la gestion extinctive de la banque, aux hypothèses de calcul utilisées ainsi qu'aux paramètres de marché ;
- risque d'incidence matérielle sur les résultats de l'établissement.

##### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier la cohérence de la valeur d'utilité retenue et à vérifier le calcul du montant de la dépréciation constatée.

Nous avons évalué le caractère raisonnable des principales hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la juste valeur économique de CMP-Banque sur la base des projections financières réalisées selon différents scénarii de gestion externalisée issus des plans stratégiques établis par le management.

Nous avons vérifié que la note annexe 4.C donne une information appropriée.

### Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur Général et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.) par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance du 2 janvier 2007 pour le cabinet KPMG S.A. et du 23 mai 2013 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG S.A. était dans la 11<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 5<sup>ème</sup> année.

#### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

#### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

##### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 30 mars 2018

KPMG S.A.



Ulrich Sarfati  
Associé

Paris, le 30 mars 2018

GRANT THORNTON



Hervé Grondin  
Associé



Azarias Sekko  
Directeur

# Rapport de Gestion

## CMP BANQUE

**L'exercice 2017 de CMP Banque, deuxième année de pilotage de la gestion extinctive de l'activité, marque une nouvelle étape dans la réalisation et le déroulement de la gestion extinctive avec la cession du portefeuille des créances douteuses, douteuses compromises et de surendettement, réalisée en juin 2017 et portant sur un encours brut de 66,42 M€ .**

L'activité de CMP Banque porte désormais uniquement sur la gestion du portefeuille sain résiduel sachant que les nouveaux encours douteux compromis et de surendettement ont été cédés.

En raison des conditions financières très correctes de cette cession et de la réduction pilotée des coûts d'exploitation et de fonctionnement, le résultat comptable de l'exercice 2017 est une perte limitée à -5,04 M€.

### L'ACTIVITÉ EN 2017

Les comptes 2017 de CMP Banque traduisent les impacts financiers liés à la réalisation de cette gestion extinctive, démarrée avec l'arrêt des activités commerciales et bancaires dès mi-septembre 2015 et poursuivie par les cessions des actifs les plus risqués et les moins performants réalisées en décembre 2015, en juillet 2016 et en juin 2017.

Pour la clôture des comptes annuels, les comptes sociaux de CMP Banque au 31 décembre 2017 restent établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation.

En outre, CMP Banque pourra bénéficier tout au long de la période de gestion extinctive du refinancement de sa maison-mère. La convention fiscale entre CMP Banque et le Crédit Municipal de Paris est également maintenue sur la période.

Le plan d'affaires qui a été élaboré, au titre de cette période, a pris en compte l'écoulement normalement attendu des encours de crédits intégrant des données historiques issues de la gestion du portefeuille ainsi que la cession du portefeuille des créances risquées et non performantes et des flux mensuels des créances douteuses et en surendettement.

### LE PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Au 31 décembre 2017, le PNB atteint 11,67 M€, dont 9,14 M€ au titre de la marge d'intérêts.

Les intérêts perçus sur les crédits s'établissent à 11,69 M€, en baisse de 42 % par rapport à 2016 compte tenu de l'amortissement des encours et des remboursements anticipés ; les charges de refinancement s'élevaient à 2,55 M€, en diminution de 48 % par rapport à l'année précédente.

Les commissions nettes sont arrêtées à 2,08 M€ et enregistrent une réduction de l'ordre de 35 % par rapport

à l'exercice précédent du fait de la baisse significative des commissions reçues au titre des contrats d'assurance-groupe, soit 0,97 M€ s'expliquant par une diminution des cotisations prélevées du fait de la décroissance des encours et par une augmentation des sinistres pris en charge par les compagnies.

### LES FRAIS GÉNÉRAUX

A 6,48 M€, le total des charges générales d'exploitation (y inclus les dotations aux amortissements) laisse apparaître une réduction sensible par rapport à 2016. Les principales raisons de cette évolution sont un ajustement des coûts de structure et de fonctionnement en lien avec la gestion extinctive, et notamment :

▲ Une diminution des frais de personnel de 27 % expliquée par le départ de 15 collaborateurs durant l'exercice 2017, l'effectif salarié passant ainsi de 36 personnes à fin 2016 à 21 à fin 2017.

▲ Une réduction des charges générales d'exploitation (dont les amortissements et les refacturations intra-groupe et hors frais de personnel) de 15 % intégrant notamment des actions de révision des conditions contractuelles d'un certain nombre de prestataires.

### LE COÛT DU RISQUE

Le coût du risque s'établit à 10,26 M€, en progression de 60 % par rapport à 2016.

L'exercice 2017 est principalement impacté par la cession de la totalité des encours risqués et non performants identifiés au 31 décembre 2016. Le contrat-cadre de cession conclu en juin 2017, inclut également, à compter du 1er janvier 2017, la cession mensuelle des nouveaux flux de créances douteuses dès lors qu'elles atteignent 180 jours d'impayés et de créances faisant l'objet d'un traitement de surendettement à compter de l'homologation du plan définitif.

· La cession du portefeuille des créances douteuses, douteuses compromises et de surendettement arrêtée à fin 2016 a porté sur 5 433 dossiers pour un montant d'assiette brut de 66,42 M€ et une valeur nette comptable de 30,89 M€. Elle a entraîné la constatation d'une moins-value de 3,83 M€. La provision pour clause de garantie comptabilisée à fin 2017 s'établit à 0,78 M€.

· Les créances cédées au titre des 180 jours d'impayés ou de surendettement à compter de janvier 2017, représentant 205 dossiers pour 3,51 M€ en valeur brute faciale et provisionnés à hauteur de 1,43 M€ ont généré une moins-value comptable de 0,48 M€.

· Les dotations sur créances douteuses (présentant des impayés compris entre 90 et 180 jours) et les dossiers en procédure de recevabilité Banque de France s'élevaient à 3,50 M€ pour l'exercice 2017, dont 1,28 M€ affectés aux flux cédés mensuellement et intégrés dans le calcul de la moins-value comptable.

· Les pertes, relatives aux créances irrécouvrables et aux procédures de rétablissement personnel prononcées par les Commissions de Surendettement, constatées principalement sur le 1er semestre 2017, atteignent 1,65 M€.  
Au final, compte tenu des évolutions de l'année 2017, le taux moyen de provisionnement des créances douteuses s'établit à 64,40 % à fin 2017, pour 52,81 % à fin 2016.

### RÉSULTAT NET

L'année 2017 fait apparaître une perte attendue de l'ordre de -5,04 M€.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice, soit -5 037 814,82 euros, en report à nouveau.

Il est rappelé que 0€ de dividende a été versé aux actionnaires au titre des 3 derniers exercices précédents.

### ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES ET DU RATIO DE SOLVABILITÉ

Au 31 décembre 2017, le ratio sur fonds propres de base est passé de 16,55 % à fin 2016 à 28,46 % à fin 2017 pour une obligation spécifique fixée par l'ACPR à 9 %. Le ratio sur fonds propres totaux, intégrant les 10 M€ d'emprunt subordonné, s'établit à 35,62 % à fin 2017 versus 20,67 % à fin 2016, pour un seuil fixé à 11 % par l'ACPR.

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres de CMP Banque s'élevaient à 39,58 M€ et sont inférieurs à la moitié du capital social, qui est de 84,037 M€.

Le plan d'affaires au titre de l'exercice 2018 montre un niveau de fonds propres réglementaires suffisant par rapport aux règles de la CRD4.

### PARTICIPATION DES SALARIÉS

La participation des salariés au capital social du 31 décembre 2017 est égale à zéro. Aucune action de CMP Banque n'est détenue par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

### ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil d'Administration du 13 février 2018 a donné mandat au Directeur Général de CMP Banque pour mettre en œuvre la gestion externalisée du portefeuille sain résiduel et l'externalisation des activités comptables et fiscales, du traitement des états réglementaires et de la paie.

### ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT & ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La banque n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement. De même, la banque n'est pas à ce jour engagée dans des actions de développement durable.

**CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)**  
Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, CMP Banque bénéficie depuis 2013 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité.

Le crédit d'impôt généré en 2016 pour 39,58 K€ a été utilisé sur l'exercice 2016 pour des dépenses d'investissement consacrées au système d'information.

### CONCLUSION

Depuis la mise en œuvre de la gestion extinctive en septembre 2015, la Direction générale s'est attachée avec le support du Conseil d'Administration à :

⇨ saisir les opportunités de cessions partielle ou totale des créances de la banque. Ainsi, de 2015 à 2017, les actifs les plus risqués et les moins performants, soit un encours total (à date de cession) de 89,29 M€ ont été cédés dans des conditions satisfaisantes en générant une moins-value comptable de toutes les opérations de cessions de -3,32 M€.

⇨ ajuster plus rapidement que prévu à l'origine le dispositif opérationnel et permettre une accélération du repositionnement des collaborateurs. Ainsi, à fin décembre 2017, 100 collaborateurs sur 121 au total ont quitté CMP Banque dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi. 85 d'entre eux ont retrouvé un nouvel horizon professionnel, dont 30 % auprès de la Ville de Paris et du Crédit Municipal de Paris.

⇨ comprimer activement les coûts d'exploitation et de fonctionnement autres que les frais RH et les refacturations intra-groupe en renégociant les contrats des fournisseurs et en ré-internalisant ou en arrêtant diverses prestations. Ces coûts sont ainsi passés de 6,53 M€ au 31 décembre 2015 (provisions pour gestion extinctive exclues) à 2,62 M€ au 31 décembre 2017.

L'exercice 2017, avec cette opération réussie de cession, confirme la qualité de l'action globale de la Direction Générale dans le pilotage de la gestion extinctive. Il convient de souligner la contribution et la mobilisation des équipes de CMP Banque dans l'ensemble des travaux et particulièrement ceux relatifs à la cession.

Compte tenu de la nouvelle configuration opérationnelle de CMP Banque, suite à cette opération de cession, il a été décidé de déterminer le modèle d'externalisation qui serait le mieux adapté au contexte de gestion extinctive de CMP Banque. Ces travaux et le processus de consultation auprès d'un certain nombre d'opérateurs et d'investisseurs ont duré 4 mois, d'octobre 2017 à janvier 2018.

Après examen des résultats de ces travaux, le conseil d'administration de CMP Banque du 13 février 2018 s'est prononcé favorablement à la recommandation proposée de retenir un scénario de gestion externalisée pour la finalisation de la gestion extinctive de CMP Banque. L'hypothèse de cession du portefeuille résiduel entre 2020 et 2023 retenue dans le plan d'affaires d'origine est considérée comme une option pouvant ne pas être exercée.



Le plan d'affaires actualisé avec la prise en compte de ce scénario de gestion externalisée conforte l'objectif financier d'origine, à savoir que le coût global de cette gestion extinctive ne nécessiterait pas de nouveaux apports.

#### **RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

Le Conseil d'Administration de CMP Banque comprend 6 administrateurs dont une personne morale, le Crédit Municipal de Paris, actionnaire à 99,99 % de CMP Banque.

En tant que personne morale et conformément aux statuts de CMP Banque, le Crédit Municipal de Paris a désigné un représentant permanent en la personne de son Directeur Général.

Ce dernier est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Les mandats des administrateurs ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 31 mars 2017 pour une durée de 4 ans qui expirera à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Le Directeur Général de CMP Banque est mandataire social et est nommé par le Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans renouvelable.

Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2017 a renouvelé le mandat de l'actuel Directeur Général avec date d'effet au 19 janvier 2018 pour une durée de 3 ans renouvelable conformément aux statuts de CMP Banque.

La liste des administrateurs et mandataires sociaux de CMP Banque et de leur(s) autre(s) mandat(s) figure en annexe 1.

## ANNEXE 1 : LISTE DES ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE CMP BANQUE ET DE LEUR(S) AUTRE(S) MANDAT(S) - MARS 2018

### **M. FRÉDÉRIC MAUGET**

Directeur Général du Crédit Municipal de Paris  
Représentant Permanent du Crédit Municipal de Paris

### **M. JEAN PHILIPPE BRINET**

Président du conseil d'administration de CMP Banque  
ACTIA Groupe : Administrateur

### **M. JEAN PAUL ESCANDE**

Administrateur de CMP Banque  
CIC Sud Ouest : Administrateur  
Schröder et Schyler S.A. : Administrateur

### **MME VALÉRIE DE BREM**

Administratrice de CMP Banque  
Élogie-Siemp : Directrice Générale  
Soreqa : Directrice Générale

### **M. OLIVIER PASTRE**

Administrateur de CMP Banque  
IM. Bank (Tunis) : Président du conseil et Administrateur  
Financière Vivéris : Administrateur

### **M. JEAN MARC MAURY**

Administrateur de CMP Banque

### **M. PHILIPPE ZAMARON**

Directeur Général de CMP Banque, mandataire social

## ANNEXE 2 : DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

ARTICLE D. 441 I. - 1° DU CODE DE COMMERCE : FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE						
	0 JOUR (INDICATIF)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET PLUS)
<b>(A) TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
NOMBRES DE FACTURES CONCERNÉES	31					34
MONTANT TOTAL DES FACTURES CONCERNÉES (TTC - EN K€)	210	5	7	-	-	222
POURCENTAGE DU MONTANT TOTAL DES ACHATS TTC DE L'EXERCICE	94,73 %	2,33 %	2,95 %	0,00 %	0,00 %	100 %
POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE						
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>						
NOMBRE DE FACTURES EXCLUES	NÉANT					
MONTANT TOTAL DES FACTURES EXCLUES	NÉANT					
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)</b>						
DÉLAIS DE PAIEMENT UTILISÉS POUR LE CALCUL DES RETARDS DE PAIEMENT	DÉLAIS LÉGAUX : 30 JOURS À COMPTER DE LA DATE DE LA FACTURE					

ARTICLE D. 441 I. - 2° DU CODE DE COMMERCE : FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE						
	0 JOUR (INDICATIF)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET PLUS)
<b>(A) TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
NOMBRES DE FACTURES CONCERNÉES	NÉANT					
MONTANT TOTAL DES FACTURES CONCERNÉES (TTC - EN K€)	NÉANT					
POURCENTAGE DU MONTANT TOTAL DES ACHATS TTC DE L'EXERCICE	NÉANT					
POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE	NÉANT					
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>						
NOMBRE DE FACTURES EXCLUES	NÉANT					
MONTANT TOTAL DES FACTURES EXCLUES	NÉANT					
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)</b>						
DÉLAIS DE PAIEMENT UTILISÉS POUR LE CALCUL DES RETARDS DE PAIEMENT	NÉANT					

ARTICLE D. 441-II : FACTURES REÇUES AYANT CONNU UN RETARD DE PAIEMENT AU COURS DE L'EXERCICE						
	0 JOUR (INDICATIF)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET PLUS)
<b>(A) TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
NOMBRES DE FACTURES CONCERNÉES	1 388					1 493
MONTANT TOTAL DES FACTURES CONCERNÉES (TTC - EN K€)	3 775	129	13	18	2	3 937
POURCENTAGE DU MONTANT TOTAL DES ACHATS TTC DE L'EXERCICE	95,88 %	3,27 %	0,34 %	0,45 %	0,06 %	100 %
POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE						
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>						
NOMBRE DE FACTURES EXCLUES	NÉANT					
MONTANT TOTAL DES FACTURES EXCLUES	NÉANT					
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)</b>						
DÉLAIS DE PAIEMENT UTILISÉS POUR LE CALCUL DES RETARDS DE PAIEMENT	DÉLAIS LÉGAUX : 30 JOURS À COMPTER DE LA DATE DE LA FACTURE					

ARTICLE D. 441-II : FACTURES ÉMISES AYANT CONNU UN RETARD DE PAIEMENT AU COURS DE L'EXERCICE						
	0 JOUR (INDICATIF)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET PLUS)
<b>(A) TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
NOMBRES DE FACTURES CONCERNÉES	NÉANT					
MONTANT TOTAL DES FACTURES CONCERNÉES (TTC - EN K€)	NÉANT					
POURCENTAGE DU MONTANT TOTAL DES ACHATS TTC DE L'EXERCICE	NÉANT					
POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE	NÉANT					
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>						
NOMBRE DE FACTURES EXCLUES	NÉANT					
MONTANT TOTAL DES FACTURES EXCLUES	NÉANT					
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)</b>						
DÉLAIS DE PAIEMENT UTILISÉS POUR LE CALCUL DES RETARDS DE PAIEMENT	NÉANT					

## ANNEXE 3 : RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (EN EUROS)	2013	2014	2015	2016	2017
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
CAPITAL SOCIAL	60 037 000,00	60 037 000,00	84 037 000,00	84 037 000,00	84 037 000,00
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES EXISTANTES	6 003 700	6 003 700	8 403 700	8 403 700	8 403 700
NBRE D' ACTIONS À DIVIDENDE PRIORITAIRE (SANS DROIT DE VOTE) EXISTANTES	0	0	0	0	0
NOMBRE MAXIMAL D' ACTIONS FUTURES À CRÉER	0	0	0	0	0
PAR CONVERSION D' OBLIGATIONS	0	0	0	0	0
PAR EXERCICE DE SOUSCRIPTION	0	0	0	0	0
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
CHIFFRES D' AFFAIRES HORS TAXES (PNB)	20 536 379,45	18 968 915,26	15 760 241,56	18 487 622,16	11 669 454,27
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS, PARTICIPATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	549 922,45	4 171 281,59	-16 157 907,49	11 178 967,89	6 079 383,64
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	152 187,00	189 432,00	160 000,00	39 580,00	29 591,00
PARTICIPATION DES SALARIÉS DUE AU TITRE DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT, PARTICIPATION DES SALARIÉS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-5 766 401,20	-3 200 676,20	-24 485 722,82	4 014 705,51	-5 037 814,82
RÉSULTAT DISTRIBUÉ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT, PARTICIPATION DES SALARIÉS ET MAIS AVANT DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	0,12	0,73	-1,90	1,33	0,73
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT, PARTICIPATION DES SALARIÉS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-0,96	-0,53	-2,91	0,48	-0,60
DIVIDENDE ATTRIBUÉ À CHAQUE ACTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PERSONNEL</b>					
EFFECTIF MOYEN DES SALARIÉS EMPLOYÉS PDT L'EXERCICE	156	123	122	48	32
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE L'EXERCICE (*)	6 168 953,58	6 411 339,86	4 483 186,47	2 147 981,32	1 559 415,47
MONTANT DES SOMMES VERSÉES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX (SÉCURITÉ SOCIALE, ŒUVRES SOCIALES)	3 231 838,55	3 284 172,17	2 496 801,30	667 377,46	603 768,99

(\*) Compte tenu du contexte de gestion extinctive, et pour comparer les données à périmètre constant, les indemnités de licenciement sont exclues de la masse salariale. Pour information, en 2017, la masse salariale intégrant les indemnités de licenciement liées à la mise en œuvre du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) s'établit à 2 883 910,90 euros.

## ANNEXE 4 : INFORMATIONS SUR LES RISQUES

### RATIO DE FONDS PROPRES

Détermination des fonds propres - État de synthèse du ratio de solvabilité

ÉTAT CA	31 DÉCEMBRE 2017
<b>FONDS PROPRES DE BASE</b>	<b>39 788</b>
CAPITAL	84 037
+/- RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	-44 460
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	1 068
+/- RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE	0
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-857
<b>FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES</b>	
EMPRUNT SUBORDONNÉ CMP	10 000
<b>1. TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>49 788</b>

2. EXIGENCES DE FONDS PROPRES	TOTAL EX. BRUTES	TOTAL EX. NETTES	TOTAL PONDÉRÉ	EXIGENCES FP
2.1 APPROCHE STANDARD DU RISQUE DE CRÉDIT				
2.1.1 ADM. CENTRALES & BQUES CENTRALES	671	671	0	0
2.1.2 ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	35 209	35 209	7 042	563
2.1.3 ENTREPRISES	0	0	0	0
2.1.4 CLIENTÈLE DE DÉTAIL	130 050	130 050	97 537	7 803
2.1.5 EXPOSITIONS EN DÉFAUT	7 396	2 633	3 392	271
2.1.6 ACTIONS	0	0	0	0
2.1.7 AUTRES ACTIFS	6 735	2 113	2 113	169
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>180 062</b>	<b>170 677</b>	<b>110 084</b>	<b>8 807</b>
HORS-BILAN	29	29	6	0
<b>SOUS-TOTAL 2</b>	<b>180 091</b>	<b>170 706</b>	<b>110 090</b>	<b>8 807</b>
2.2 APPROCHE DE BASE DU RISQUE OPÉRATIONNEL			29 690	2 375

**2. MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE / TOTAL DES EXIGENCES EN FONDS PROPRES** **139 780** **11 182**

**3. RATIO DE SOLVABILITÉ S/FONDS PROPRES DE BASE** **28,46 %**

**RATIO DE SOLVABILITÉ S/FONDS PROPRES TOTAUX** **35,62 %**

### RATIO DE LIQUIDITÉ A COURT TERME - LCR

Le ratio de liquidité à court terme - LCR s'établit à 148 % à fin décembre 2017 pour une exigence fixée à 80 %.

# ÉTATS FINANCIERS

## BILAN

(en euros)

ACTIF	31.12.2017	31.12.2016
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.	671 175	353 699
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	0	0
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	35 209 295	48 317 064
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	132 915 155	247 752 211
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	0	21 192 295
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	0	0
PARTICIPATIONS ET ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	20 091	57 993
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	0	0
CRÉDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	857 197	1 482 736
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	257 600	452 476
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ	0	0
ACTIONS PROPRES	0	0
AUTRES ACTIFS	527 096	568 747
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 076 560	463 788
<b>TOTAL</b>	<b>171 534 169</b>	<b>320 641 008</b>

PASSIF	31.12.2017	31.12.2016
BANQUES CENTRALES, C.C.P.	0	0
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	107 117 317	247 056 134
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 095 846	2 247 934
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	0	0
AUTRES PASSIFS	5 346 292	5 969 261
COMPTES DE RÉGULARISATIONS	990 607	1 682 560
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 319 642	7 982 838
DETTES SUBORDONNÉES	10 019 444	10 019 444
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	1 067 677	1 067 677
<b>CAPITAUX PROPRES HORS F.R.B.G.</b>	<b>39 577 344</b>	<b>44 615 159</b>
CAPITAL SOUSCRIT	84 037 000	84 037 000
PRIMES D'ÉMISSION	0	0
RÉSERVES	129 705	129 705
ECARTS DE RÉÉVALUATION	0	0
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBV. D'INVESTISSEMENT	0	0
REPORT À NOUVEAU (+ / -)	-39 551 547	-43 566 252
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+ / -)</b>	<b>-5 037 815</b>	<b>4 014 706</b>
<b>TOTAL</b>	<b>171 534 169</b>	<b>320 641 008</b>

HORS BILAN	31.12.2017	31.12.2016
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>29 138</b>	<b>80 025</b>
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	0	1 084
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	29 138	78 941
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>114 508 113</b>	<b>205 749 462</b>
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	114 508 113	205 749 462

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	31.12.2017	31.12.2016
+ INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	11 691 540	20 109 242
- INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-2 553 549	-5 281 649
+ / - PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL & ASSIMILÉS	0	0
+ REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	0	0
+ COMMISSIONS (PRODUITS)	1 790 297	2 314 051
- COMMISSIONS (CHARGES)	-583 812	-948 968
+ / - GAINS OU PERTES SUR OP. DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	0	0
+ / - GAINS OU PERTES SUR OP. DES PORTEF. D'INVESTISSEMENT & ASS.	-42 340	-72 221
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 425 332	2 445 400
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-58 014	-78 233
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>11 669 454</b>	<b>18 487 622</b>
- CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-5 590 071	-7 308 654
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROV. S/IMMOBILISATIONS	-890 749	-789 789
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>5 188 635</b>	<b>10 389 179</b>
+ / - COÛT DU RISQUE	-10 256 040	-6 414 053
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-5 067 406</b>	<b>3 975 126</b>
+ / - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	0	0
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>-5 067 406</b>	<b>3 975 126</b>
+ / - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	29 591	39 580
+ / - DOTATIONS / REPRISES DE F.R.B.G. ET PROV. RÉGLEMENTÉES	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-5 037 815</b>	<b>4 014 706</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2017

## 1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de CMP Banque sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, notamment le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

Les opérations sont enregistrées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et l'indépendance des exercices. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

### 1.1. Faits caractéristiques & événements significatifs

Les conseils d'administration de CMP Banque des 8 et 30 juin 2015 ont donné mandat au Directeur Général pour lancer la mise en œuvre et les modalités d'une gestion extinctive de l'activité dont les effets s'échelonneront dans le temps. Depuis 2015, les principaux effets de la mise en œuvre de la gestion extinctive sont :

#### Sur le plan opérationnel :

- ▲ L'arrêt de la commercialisation de produits et services à compter de septembre 2015 et la fermeture des agences commerciales mise en œuvre à partir de 2016 et jusqu'à fin 2017,
- ▲ L'arrêt du traitement des opérations de gestion des produits bancaires (activité de gestion de comptes à vue et comptes d'épargne) survenu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016,
- ▲ Les cessions conclues, en décembre 2015, pour le portefeuille sain des ouvertures de crédits hypothécaires (OCH) et en juillet 2016 pour la quasi-totalité du portefeuille douteux compromis des OCH.

#### Sur le plan organisationnel et social :

- ▲ La négociation et mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs avec des départs échelonnés, à l'origine, entre début 2016 et fin 2020,
- ▲ Après obtention de la validation de la DIRECCTE sur le plan de sauvegarde de l'emploi, le conseil d'administration du 9 décembre 2015 a acté la mise en œuvre des premiers licenciements début 2016,
- ▲ Au 31 décembre 2017, 100 collaborateurs sur un total de 121 (hors mandataire social) au 31 décembre 2015 ont quitté CMP Banque dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi.

#### Sur le plan juridique :

- ▲ Il a été décidé de ne pas enclencher, à ce stade, le processus de retrait d'agrément bancaire envisagé initialement, afin de maintenir un accès au FICP (fichier des incidents de paiements des crédits aux particuliers) pour la gestion des créances dont CMP Banque est propriétaire.

Au cours de l'année 2017, CMP Banque a procédé à la cession de la totalité des encours risqués et non performants identifiés au 31 décembre 2016 (créances douteuses, douteuses compromises et plans de surendettement). Le contrat-cadre de cession conclu en juin 2017 inclut également, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la cession mensuelle des nouveaux flux de créances douteuses dès lors qu'elles atteignent 180 jours d'impayés et de créances faisant l'objet d'un traitement de surendettement à compter de l'homologation du plan définitif.

Cette opération a entraîné la suppression du dispositif opérationnel interne dédié à la gestion des dossiers contentieux et de surendettement.

Pour la clôture des comptes annuels, dans ce contexte, les comptes sociaux de CMP Banque au 31 décembre 2017 restent établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation. Le plan d'affaires qui a été élaboré, au titre de cette période de gestion extinctive, a pris en compte l'écoulement normalement attendu des encours de crédits intégrant des données historiques issues de la gestion du portefeuille. Il prévoit également que CMP Banque bénéficie tout au long de la période de gestion extinctive du refinancement de sa maison-mère, le Crédit Municipal de Paris.

Les évolutions en 2017 des provisions comptabilisées sur l'exercice 2015 pour la mise en œuvre de la gestion extinctive sont présentées en Notes sur le bilan – Note K – page 12, et Notes sur le compte de résultat – Note A – page 15, Note B – page 16.

### 1.2. Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2016.

### 1.3. Opérations avec la clientèle : traitement du risque de crédit

*Les opérations avec la clientèle sont composées :*

- ▲ à l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

- ▲ au passif, les autres sommes dues sont corrélées aux encours de crédits et représentent les fonds reçus des clients, en attente d'identification et d'imputation sur les dossiers de crédits pour le règlement d'échéances impayées ou en cas de remboursement anticipé des créances.

Pour le traitement du risque de crédit, CMP Banque applique le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'Urgence du CNC y afférent, à savoir :

- ▲ le communiqué du CNC du 21 novembre 2003 concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché ;

- ▲ l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2003-G du 18 décembre 2003 portant sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis figurant dans le règlement du CRC n°2002-03.

### 1.3.1. Classification des encours de crédits à la clientèle

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, CMP Banque procède à la cession mensuelle des créances douteuses dès lors qu'elles atteignent 180 jours d'impayés et des créances faisant l'objet d'un traitement de surendettement à compter de l'homologation du plan définitif.

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne perçoive pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses compromises sont les créances ayant atteint 180 jours d'impayés et pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée avant d'être cédées le mois suivant.

Un portefeuille résiduel d'ouvertures de crédits hypothécaires (OCH) en gestion contentieuse reste inscrit en encours douteux compromis.

CMP Banque ne comptabilise plus de créances restructurées à des conditions hors marché, du fait de la situation financière d'un débiteur. Les dossiers faisant l'objet d'une demande de traitement de surendettement (dite phase de recevabilité) sont identifiés dans le système d'information, déclassés en encours douteux et cédés à l'homologation du plan.

En application du principe de contagion, l'ensemble des concours accordés à une même contrepartie ayant au moins un prêt déclaré douteux ou douteux compromis, est déclassé en encours douteux.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du Produit Net Bancaire.

### 1.3.2. Segmentation des encours

Compte tenu de la spécialisation de CMP Banque dans la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers, l'établissement procède à une segmentation de ces encours fondée sur la nature des prêts distribués.

Il n'est pas fait usage de systèmes de notation interne.

### 1.3.3. Prise en compte des instruments de réduction des risques

CMP Banque ne fait pas usage de dérivés de crédits ou de sûretés financières.

### 1.3.4. Dépréciation des encours douteux et douteux compromis

Depuis la mise en œuvre du contrat-cadre de cession des créances douteuses présentant plus de 180 jours d'impayés et des créances faisant l'objet d'un plan homologué par la Commission de Surendettement, CMP Banque applique des taux de dépréciation sur la base des taux moyens de perte observés en 2017 par nature de créance :

*Pour les créances entrant dans le champ d'application du contrat-cadre de cession :*

- ▲ un taux de dépréciation est appliqué sur les créances douteuses de 90 j à 180 j correspondant au taux moyen de pertes observé sur les cessions de créances de même nature réalisées en 2017 et après prise en compte d'un taux moyen de retour en sain constaté sur la même période ;
- ▲ un taux de dépréciation correspondant au taux moyen de pertes observé lors de la cession des plans de surendettement homologués en 2017 ;
- ▲ un taux de dépréciation est appliqué sur les créances déchuées et cédées le mois suivant correspondant au taux moyen de pertes observé en 2017 sur les créances de même nature.

Compte tenu des délais pris en compte pour les cessions de créances douteuses et de surendettement, il n'est pas calculé de complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation.

Un portefeuille résiduel d'ouvertures de crédits hypothécaires (OCH) en gestion contentieuse reste inscrit en encours douteux compromis. Ces créances sont dépréciées sur une base individuelle en tenant compte, le cas échéant, de la valeur de la garantie associée.

### 1.3.5. Présentation dans le compte de résultat

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée par les dotations et par la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations.

La moins-value de cession correspondant à la différence calculée entre la valeur nette comptable des créances cédées et le prix d'acquisition est comptabilisée en compte de résultat, sous la rubrique « Coût du risque ».

### 1.4. Traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours

CMP Banque applique le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement font l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

CMP Banque a opté pour la méthode alternative d'étalement au prorata du capital restant dû.

### 1.5. Opérations sur titres

Sont considérés comme titres de transaction les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois.

Au 31 décembre 2017, CMP Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres de placement les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres. Les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Au 31 décembre 2017, CMP Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts.

Au 31 décembre 2017, CMP Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres de participation tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise.

Au 31 décembre 2017, CMP Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

### 1.6. Opérations sur instruments financiers à terme et autres expositions de dérivés de crédit

Au 31 décembre 2017, CMP Banque ne détient aucun instrument financier à terme et n'a aucune exposition directe ou indirecte sur des instruments de dérivés de crédit type CDO, CMBS ou autres expositions de type « subprime » telles que les RMBS. En outre, CMP Banque n'est pas exposé aux opérations de dette à effet de levier.

### 1.7. Immobilisations et amortissements

L'établissement applique le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

### 1.8. Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :

▲ les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

▲ les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant et/ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

### 1.9. Informations sur les transactions entre parties liées

En application du règlement de l'ANC 2010-04, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

### 1.10. Engagements sociaux

Un régime de participation des salariés aux bénéfices a été institué conformément aux dispositions légales. La participation est liée aux résultats de la société ; elle existe en conséquence dans la mesure où les résultats de l'exercice permettent de dégager une réserve de participation positive.

Un accord de participation, formalisé avec les instances

représentatives du personnel, est applicable à compter du 1er janvier 2012. L'entreprise n'a pas formalisé d'accord avec les instances représentatives du personnel pour la mise en œuvre d'un plan d'intéressement.

La prise des congés se faisant du 1er janvier au 30 avril de l'année suivante, la dette représentative des congés restant à prendre au 31 décembre est comptabilisée en dettes de personnel.

Dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, l'établissement autorise la création d'un compte épargne temps, qui permet aux salariés qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés rémunérés ou de développer une épargne monétisée pour indemniser des congés spécifiques de fin de carrière, des congés pour convenance personnelle, un passage à temps partiel ou des congés légaux non rémunérés. Les comptes épargne-temps (CET) sont comptabilisés en dettes de personnel.

Compte tenu du contexte de gestion extinctive et de la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs, CMP Banque ne constitue pas de provisions au titre des indemnités de fin de carrière. Hors licenciement s'inscrivant dans la réalisation du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), CMP Banque constitue des provisions pour licenciement sur la base des litiges prévisibles ou avérés à la date d'arrêt.

Les pensions et retraites du personnel de CMP Banque sont prises en charge par des organismes interprofessionnels auxquels sont versées périodiquement des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel. CMP Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite. Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions.

### 2. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A L'ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil d'Administration du 13 février 2018 a retenu le choix d'un scénario de gestion externalisée du portefeuille crédits et des fonctions support, pour la finalisation de la gestion extinctive de CMP Banque. La mise en œuvre de ce scénario devrait couvrir le 2ème semestre 2018 et le 1er semestre 2019.

L'hypothèse de cession du portefeuille résiduel entre 2020 et 2023 retenue dans le plan d'affaires d'origine est considérée comme une option pouvant ne pas être exercée.

## 3. NOTES SUR LE BILAN

### A. EMPLOIS DE LA CLIENTÈLE

#### INVENTAIRE (MONTANTS NETS DE DÉPRÉCIATIONS) :

Nature des encours (en K€)	31.12.2017			31.12.2016		
	ENCOURS BRUTS	DÉCOTE / DÉPRÉCIATIONS	ENCOURS NETS	ENCOURS BRUTS	DÉCOTE / DÉPRÉCIATIONS	ENCOURS NETS
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	128 502		128 502	208 641		208 641
CRÉDITS DE TRÉSORERIE - CRÉANCES RESTRUCTURÉES	0	0	0	2 956	325	2 631
CRÉDITS À L'HABITAT	1 047		1 047	1 491		1 491
CRÉDITS À L'HABITAT - CRÉANCES RESTRUCTURÉES	0	0	0	117	33	84
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS (DONT OCH*)	0		0	31		31
VALEURS NON IMPUTÉES	232		232	766		766
CRÉANCES DOUTEUSES	7 396	4 763	2 633	70 552	37 259	33 293
CRÉANCES RATTACHÉES	501		501	816		816
<b>TOTAL</b>	<b>137 678</b>	<b>4 763</b>	<b>132 915</b>	<b>285 370</b>	<b>37 617</b>	<b>247 752</b>

\* (OCH : Ouverture de crédit hypothécaire)

(\*) Dans le cadre de la gestion extinctive, CMP Banque a procédé à la clôture des activités de gestion de comptes à vue et moyens de paiement pour la clientèle. L'encours résiduel de 31 K€ au 31 décembre 2016 représente un financement (avance sur subvention) consenti à une association, géré sous la forme d'un découvert en compte. Ce financement a été soldé courant 2017.

En juin 2017, CMP Banque a procédé à la cession de la totalité des encours risqués et non performants identifiés au 31 décembre 2016 (créances douteuses, douteuses compromises et plans de surendettement). Le contrat-cadre de cession inclut également, à compter du 1er janvier 2017, la cession mensuelle des nouveaux flux de créances douteuses dès lors qu'elles atteignent 180 jours d'impayés et de créances faisant l'objet d'un traitement de surendettement à compter de l'homologation du plan définitif.

ENCOURS DOUTEUX ET DOUTEUX COMPROMIS (EN K€)	31.12.2017			31.12.2016		
	ENCOURS BRUTS	DÉCOTE / DÉPRÉCIATIONS	ENCOURS NETS	ENCOURS BRUTS	DÉCOTE / DÉPRÉCIATIONS	ENCOURS NETS
ENCOURS DOUTEUX	4 606	2 404	2 202	22 464	6 675	15 790
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	4 087	2 227	1 859	6 326	768	5 559
CRÉDITS RESTRUCTURÉS	-	-	-	13 849	5 907	7 942
CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES ET À L'HABITAT	519	176	343	2 222	-	2 222
COMPTES ORDINAIRES ET OCH	-	-	-	-	-	-
ENCOURS DÉCLASSÉS - PRINCIPE DE CONTAGION	-	-	-	67	-	67
ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	2 323	1 108	1 215	41 794	24 291	17 503
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	365	326	39	35 980	22 089	13 891
CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES ET À L'HABITAT	-	-	-	3 732	1 036	2 696
COMPTES ORDINAIRES ET OCH	1 958	782	1 176	2 082	1 167	915
INTÉRÊTS DE RETARD	467	467	-	6 294	6 294	-
CLAUDE DE RÉSOLUTION S/CRÉANCES CÉDÉES		784	-784			
<b>TOTAL</b>	<b>7 396</b>	<b>4 763</b>	<b>2 633</b>	<b>70 552</b>	<b>37 259</b>	<b>33 293</b>

**TAUX MOYEN DE PROVISIONNEMENT** **64,40 %** **52,81 %**

Le taux de dépréciation moyen (provision et décote / encours douteux global – incluant les intérêts de retard dépréciés à 100 %) s'établit à 64,40 % fin décembre 2017 ; il était de 52,81 % fin 2016. Les cessions de créances réalisées par le biais du contrat-cadre de cession sont assorties d'une clause de résolution pour créances non-conformes. Une dépréciation correspondante de 0,78 M€ est enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2017.

#### RÉPARTITION DES CRÉDITS SAINS ET RESTRUCTURÉS, HORS CRÉANCES RATTACHÉES ET COMPTES ORDINAIRES À VUE, SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR :

DURÉE RESTANT A COURIR	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
CRÉDITS DONT LA DURÉE INITIALE EST :						
≤ 1 AN	0	0	0	0	0	0
> 1 AN	2 984	5 869	8 475	15 399	66 122	30 700

#### B. OPÉRATIONS SUR TITRES

BALANCE AU 31.12.2017 (EN K€)	VALEUR BRUTE	DÉPRÉCIATIONS	VALEUR NETTE
TITRES D'INVESTISSEMENT	0	0	0
TITRES DE PLACEMENT	0	0	0
CRÉANCES RATTACHÉES	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

BALANCE AU 31.12.2016 (EN K€)	VALEUR BRUTE	DÉPRÉCIATIONS	VALEUR NETTE
TITRES D'INVESTISSEMENT	20 809	0	20 809
TITRES DE PLACEMENT	0	0	0
CRÉANCES RATTACHÉES	383	0	383
<b>TOTAL</b>	<b>21 192</b>	<b>0</b>	<b>21 192</b>

CMP Banque a constitué, dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2015 du ratio de liquidité à court terme (LCR), un portefeuille d'obligations d'états européens qualifiées HQLA, avec l'intention de les détenir jusqu'à leur terme, en septembre 2017.

Au 31 décembre 2017, CMP Banque ne détient plus de titres entrant dans cette catégorie.

Les actifs liquides de haute qualité sont dorénavant constitués par des dépôts à vue effectués auprès de la banque centrale.

#### C. TITRES DE PARTICIPATION

CMP Banque ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

Les certificats d'associés souscrits auprès du Fond de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) à hauteur de 20 K€ sont inscrits en titres de participation.

#### D. IMMOBILISATIONS

NATURE DES IMMOBILISATIONS (EN K€)	VALEUR BRUTE 31.12.2016	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	TRANSFERTS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE 31.12.2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 671	2	797	0	10 469
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 849	1	0	0	4 850
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS EN LOCATION	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS EN COURS INCORPORELLES	730	67	-797	0	0
IMMOBILISATIONS EN COURS CORPORELLES	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>15 249</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 320</b>

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels.

Les acquisitions de l'exercice correspondent aux investissements nécessaires à l'évolution du système d'information en matière de reporting réglementaire.

#### E. AMORTISSEMENTS

NATURE DES IMMOBILISATIONS (EN K€)	VALEUR BRUTE 31.12.2016	AMORT. / PROV. DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE 31.12.2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 918	694	0	9 612
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 396	195	0	4 592
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS EN LOCATION	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>13 315</b>	<b>890</b>	<b>0</b>	<b>14 205</b>

Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

DROIT AU BAIL	NON AMORTI	
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT & D'ACQUISITION DES LOGICIELS	LINÉAIRE	1 ET 3 ANS
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT & D'ACQUISITION DES LOGICIELS	LINÉAIRE	5 ANS
MATÉRIEL INFORMATIQUE	LINÉAIRE	3 ANS
MATÉRIEL ET MOBILIER DE BUREAU	LINÉAIRE	3 ET 5 ANS
AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	LINÉAIRE	5 ET 10 ANS

#### F. COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS ACTIFS

AUTRES ACTIFS (EN K€)	VALEURS À L'ACTIF 31.12.2017	VALEURS À L'ACTIF 31.12.2016
TITRES DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (TDI)	0	0
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS	110	369
DÉBITEURS DIVERS	417	200
CRÉANCES RATTACHÉES	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>527</b>	<b>569</b>

COMPTES DE RÉGULARISATION (EN K€)	VALEURS À L'ACTIF 31.12.2017	VALEURS À L'ACTIF 31.12.2016
COMPTES DE RÉGLEMENTS RELATIFS AUX OPÉRATIONS SUR TITRES	0	0
COMPTES D'ENCAISSEMENT	0	0
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	15	33
PRODUITS À RECEVOIR	549	413
<i>DONT CRÉANCES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES</i>	139	123
AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION	513	17
<i>DONT CRÉANCES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES</i>	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 077</b>	<b>464</b>

COMPTES DE RÉGULARISATION (EN K€) DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR	VALEURS À L'ACTIF 31.12.2017	VALEURS À L'ACTIF 31.12.2016
PRODUITS À RECEVOIR – DIVERS	5	11
PRÊTS CONVENTIONNÉS (HORS CONVENTION CNAS) FRAIS DE GESTION ET BONIFICATION D'INTÉRÊTS À RECEVOIR	1	7
PRÊTS CONVENTIONNÉS - CONVENTION CNAS FRAIS DE GESTION ET BONIFICATION D'INTÉRÊTS À RECEVOIR	0	0
COMMISSIONS APORTEURS À PERCEVOIR COMMISSIONS S/ASSURANCES GROUPE À RECEVOIR	0 405	0 272
ENTREPRISE LIÉE : REFACTURATIONS T4 2017 À RECEVOIR	139	123
<b>TOTAL</b>	<b>549</b>	<b>413</b>

Les produits à recevoir sont des produits acquis en contrepartie de prestations réalisées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.



## G. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

### INVENTAIRE :

NATURE DES COMPTES (EN K€)	VALEUR AU PASSIF 31.12.2017	VALEUR AU PASSIF 31.12.2016
CPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	140	182
CPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS - PART AVEC LES ENTREPRISES LIÉES	1	1
EMPRUNTS ET COMPTES À TERME	20 714	31 071
EMPRUNTS À TERME - PART AVEC LES ENTREPRISES LIÉES	85 000	214 000
VALEURS DONNÉES EN PENSION	0	0
AUTRES SOMMES DUES	0	0
DETTES RATTACHÉES	774	1 161
DETTES RATTACHÉES - PART AVEC LES ENTREPRISES LIÉES	488	641
<b>TOTAL</b>	<b>107 117</b>	<b>247 056</b>

### RÉPARTITION DES RESSOURCES, HORS COMPTES ORDINAIRES À VUE ET DETTES RATTACHÉES, SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR :

DURÉE RESTANT À COURIR	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
EMPRUNTS & COMPTES À TERME	0	7 857	2 500	65 000	30 357	0
& VALEURS DONNÉES EN PENSION	0	0	0	0	0	0

## H. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE ET AUTRES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

### INVENTAIRE :

NATURE DES COMPTES (EN K€)	VALEUR AU PASSIF 31.12.2017	VALEUR AU PASSIF 31.12.2016
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	0	0
COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL	0	0
COMPTES À TERME	0	0
AUTRES SOMMES DUES	1 096	2 248
DETTES RATTACHÉES	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 096</b>	<b>2 248</b>

Dans le cadre de la gestion extinctive, CMP Banque a procédé à la clôture des activités de gestion de comptes à vue, dépôts et placements de la clientèle.

Les autres sommes dues sont corrélées aux encours de crédits et représentent les fonds reçus des clients, en attente d'identification et d'imputation sur les dossiers de crédits pour le règlement d'échéances impayées ou en cas de remboursement anticipé des créances.

## I. TITRES DU MARCHÉ INTERBANCAIRE ET CRÉANCES NÉGOCIABLES

NATURE DES COMPTES (EN K€)	31.12.2017	31.12.2016
B.O.N. ÉMIS	-	-
C.D.N. ÉMIS	0	0
B.M.T.N. ÉMIS	0	0
TITRES DONNÉS EN PENSION LIVRÉE	-	-
BONS DE CAISSE		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
SURCOTE/DÉCOTE SUR C.D.N.	-	-
DETTES RATTACHÉES	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## J. COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

CRÉDITEURS DIVERS (EN K€)	VALEURS AU PASSIF 31.12.2017	VALEURS AU PASSIF 31.12.2016
DÉPÔTS DE GARANTIE & CAUTIONNEMENT PERÇUS	4 523	4 532
CHARGES À PAYER FOURNISSEURS	199	179
<i>DONT DETTES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES</i>	0	0
CRÉDITEURS DIVERS FISCAUX	0	0
CRÉDITEURS DIVERS SOCIAUX	416	981
AUTRES CRÉDITEURS DIVERS	209	277
<b>TOTAL</b>	<b>5 346</b>	<b>5 969</b>

COMPTES DE RÉGULARISATION (EN K€)	VALEURS AU PASSIF 31.12.2017	VALEURS AU PASSIF 31.12.2016
COMPTE DE LIAISON INTER-AGENCES	-	-
COMPTES D'ENCAISSEMENT	0	0
PRODUITS PERÇUS D'AVANCE	355	907
<i>DONT INTÉRÊTS BONIFIÉS</i>	355	907
<i>DONT FONDS DE ROULEMENT DISPOSITIFS "LOCA"</i>	0	0
CHARGES À PAYER	453	752
<i>DONT DETTES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES</i>	98	87
AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION	183	23
<b>TOTAL</b>	<b>991</b>	<b>1 682</b>

Les produits perçus d'avance sont principalement constitués des bonifications d'intérêts versées par les partenaires de CMP Banque dans le cadre de la distribution de prêts bonifiés conventionnés.  
Les charges à payer sont des charges générées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

COMPTES DE RÉGULARISATION (EN K€) DÉTAIL DES PRODUITS PERÇUS D'AVANCE	VALEURS AU PASSIF 31.12.2017	VALEURS AU PASSIF 31.12.2016
PRÊTS CONVENTIONNÉS (HORS CONVENTION CNAS) INTÉRÊTS BONIFIÉS PERÇUS D'AVANCE	54	102
PRÊTS CONVENTIONNÉS - CONVENTION CNAS INTÉRÊTS BONIFIÉS PERÇUS D'AVANCE	301	806
FONDS DE ROULEMENT DISPOSITIFS «LOCA»	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>355</b>	<b>907</b>

COMPTES DE RÉGULARISATION (EN K€) DÉTAIL DES CHARGES À PAYER	VALEURS AU PASSIF 31.12.2017	VALEURS AU PASSIF 31.12.2016
CHARGES À PAYER - PARTENAIRES	0	0
CHARGES À PAYER - PERSONNEL	0	0
CHARGES À PAYER - FOURNISSEURS	355	664
ENTREPRISE LIÉE : REFACTURATIONS T4 2017 À VERSER	98	87
<b>TOTAL</b>	<b>453</b>	<b>752</b>

#### K. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

NATURE DES PROVISIONS (EN K€)	VALEUR NETTE 31.12.2016	DOTATIONS 2017	REPRISES 2017	VALEUR NETTE 31.12.2017
PROVISIONS POUR PLAN DÉPARTS VOLONTAIRES (PDV)	0	0	0	0
PROVISIONS POUR LITIGES	200	15	0	215
PROVISIONS POUR LICENCIEMENTS	35	15	0	50
PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	0	0	0	0
PROVISIONS POUR GESTION EXTINCTIVE	7 748	597	2 290	6 055
<b>TOTAL</b>	<b>7 983</b>	<b>627</b>	<b>2 290</b>	<b>6 320</b>

#### La provision pour gestion extinctive constituée en 2015 recouvre :

- ▲ Le coût du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) pour un montant de 15,05 M€ incluant l'ensemble des indemnités versées aux collaborateurs, les dépenses et frais d'accompagnement et les honoraires des conseils juridiques et cabinets de repositionnement ;
- ▲ Le coût lié à la clôture des activités de gestion de compte, évalué à 3,99 M€ ;
- ▲ Le coût lié à la fermeture du réseau commercial portant essentiellement sur la résiliation anticipée des baux commerciaux et estimé à 1,56 M€.

#### Les reprises de provisions utilisées au regard des dépenses réalisées ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2017 :

- ▲ À hauteur de 2,2 M€ pour le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), le solde de 3,9 M€ au 31 décembre 2017 représentant les engagements de CMP Banque vis-à-vis des collaborateurs en poste et dont les départs s'échelonnent d'ici 2019 ;
- ▲ Pour 100 K€ au titre des coûts liés à la fermeture du réseau commercial ; des dépenses estimées à 15 K€ sont encore attendues sur l'exercice 2018 ;
- ▲ Par ailleurs, la provision de 1,59 M€, au titre de la clôture des opérations bancaires, est maintenue pour couvrir la survenance d'éventuels événements liés à l'arrêt de ces activités.

#### L. CAPITAUX PROPRES

(EN K€)	31.12.2016	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016	AUGMENTATION DE CAPITAL	31.12.2017
CAPITAL	84 037		0	84 037
RÉSERVE LÉGALE	130			130
RÉSERVES	0			0
ECARTS DE RÉÉVALUATION	0			0
REPORT À NOUVEAU	-43 567	4 015		-39 552
RÉSULTAT	4 015	-4 015		-5 038
<b>TOTAL</b>	<b>44 615</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39 577</b>

#### RÉSULTAT DE L'EXERCICE

DONT : AFFECTATION EN CAPITAUX PROPRES

-4 015

Le capital de CMP Banque est constitué de 8 403 700 actions de 10 euros ; il est détenu à hauteur de 99,9 % par le Crédit Municipal de Paris. Les comptes de CMP Banque sont consolidés par le Crédit Municipal de Paris.

Le Crédit Municipal de Paris a procédé courant octobre 2015 à une augmentation de capital à hauteur de 24 M€ pour soutenir les fonds propres de CMP Banque au regard de la perte dégagée sur l'exercice 2015 compte tenu de la comptabilisation des provisions liées à la mise en œuvre de la gestion extinctive.

#### M. AUTRES ÉLÉMENTS DE FONDS PROPRES

(EN K€)	31.12.2016	VARIATIONS DE L'EXERCICE 2017	31.12.2017
EMPRUNT SUBORDONNÉ PART AVEC LES ENTREPRISES LIÉES	10 000	0	10 000
DETTES RATT. S/EMP. SUBORDONNÉ PART AVEC LES ENTREPRISES LIÉES	19	0	19
FRBG_FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	1 068	0	1 068
<b>TOTAL</b>	<b>11 087</b>	<b>0</b>	<b>11 087</b>

Au cours de l'année 2013, le Crédit Municipal de Paris, actionnaire majoritaire de CMP Banque, a procédé à l'augmentation des fonds propres de la banque sous la forme d'un prêt subordonné remboursable de 10 M€, d'une durée de 10 ans.

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est inchangé au 31 décembre 2017 et s'établit à 1 068 K€.

#### 4. NOTE SUR LE HORS BILAN

##### ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS (EN K€)	31.12.2017	31.12.2016	NATURE
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	-	-	LIGNE DE TRÉSORERIE EN FAVEUR EC PARTIE NON UTILISÉE
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	-	1	CRÉDITS CONFIRMÉS EN ATTENTE DE DÉBLOCAGE PARTIE NON UTILISÉE DES OCH
ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	-	-	REFINANCEMENT BCE_CRÉANCES CÉDÉES DISPONIBLES POUR REFINANCEMENT
ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	29	79	CONTRATS LOCAPARIS & LOCACDC (GARANTIES D'IMPAYÉS DE LOYERS)
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>80</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	-	-	LIGNES DE TRÉSORERIE ACCORDÉES PAR EC
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	-	-	FONDS MUTUEL DE GARANTIE CRÉDIT LOGEMENT
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE LA CLIENTÈLE	114 508	205 749	CAUTIONS ET HYPOTHÈQUES
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>114 508</b>	<b>205 749</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>
<b>TOTAL</b>	<b>114 537</b>	<b>205 829</b>	

#### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

##### A. PRODUIT NET BANCAIRE

(EN K€)	31.12.2017	31.12.2016
+ PRODUITS DES OPÉ. DE TRÉSO. ET INTERBANCAIRES	0	0
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS SUR TITRES	0	0
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	13 465	22 413
. DONT INTÉRÊTS	11 692	20 109
. DONT COMMISSIONS	1 773	2 304
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS DE HORS BILAN	0	0
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	938	1 905
- CHARGES SUR OPÉ. DE TRÉSO. ET INTERBANCAIRES	-2 210	-4 594
- CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	-355	-356
- CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	-2	-357
. DONT INTÉRÊTS	0	-354
. DONT COMMISSIONS	-2	-3
- CHARGES SUR OPÉRATIONS DE HORS BILAN	0	0
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-603	-957
+ SOLDE EN BÉNÉFICE S/OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
- SOLDE EN PERTE S/OPÉRATIONS FINANCIÈRES	-42	-72
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	4	16
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-25	-45
<b>PNB AVANT CHARGES REFACTUREES</b>	<b>11 169</b>	<b>17 953</b>
CHARGES REFACTURÉES INTRA-GROUPE	501	535
<b>PNB AVEC CHARGES REFACTUREES</b>	<b>11 669</b>	<b>18 488</b>

Suite à la cession de la totalité des encours de surendettement réalisée en juin 2017, CMP Banque ne comptabilise plus de décote. L'intégralité de la dotation de décote constatée au 31 décembre 2016 est intégrée dans le calcul de la moins-value sur créances cédées.

Les coûts relatifs à la mise en œuvre de la gestion extinctive ont été couverts en 2015 par des provisions et notamment les coûts relatifs à la clôture anticipée des comptes de dépôt de la clientèle comptabilisés en charges sur opérations avec la clientèle pour 3,99 M€.

Au 31 décembre 2017, la provision de 1,59 M€ est conservée pour couvrir la survenance d'éventuels événements liés la clôture des opérations bancaires. Du fait du maintien de la provision, il n'y a pas d'impact sur le PNB en 2017 versus une reprise de 2,4 M€ en 2016.

## B. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(EN K€)	31.12.2017	31.12.2016
<b>- CHARGES DE PERSONNEL</b>	2 649	3 604
. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	2 928	8 636
. CHARGES SOCIALES	1 245	2 756
. CHARGES FISCALES	375	932
. FRAIS DE FORMATION	67	161
. CONGÉS PAYÉS / CET	-44	-297
. PROVISIONS POUR INDEMN. FIN CARRIÈRE	0	0
. PROVISIONS POUR LICENCIEMENTS	45	14
. PROVISIONS PSE - IL	-1 966	-8 596
<b>- IMPÔTS ET TAXES</b>	128	279
<b>- SERVICES EXTÉRIEURS</b>	-35	-659
. LOCATION	57	771
. TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	8	20
. PROVISIONS GE - BAUX AGENCES	-100	-1 450
<b>- AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	2 252	3 475
. ENTRETIEN / RÉPARATIONS / FOURNITURES	522	844
. HONORAIRES EXTÉRIEURS	1 470	2 263
. AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	485	780
. PROVISIONS PSE - COÛTS ANNEXES	-224	-412
<b>- CHGES REFACTURÉES INTRA-GROUPE (CMP)</b>	315	331
<b>- LOYER VERSÉ À CMP</b>	281	279
<b>- TRANSFERTS DE CHARGES_PDV</b>	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 590</b>	<b>7 309</b>

Les provisions relatives au plan de sauvegarde de l'emploi ont été comptabilisées en 2015 pour partie en charges de personnel (indemnités légales et additionnelles) pour un montant de 12,91 M€ et pour l'autre en charges générales d'exploitation à hauteur de 2,14 M€ (coûts annexes : dépenses et frais d'accompagnement et honoraires des conseils juridiques et cabinets de repositionnement). Fin 2016, compte tenu des reprises de provisions utilisées au regard des dépenses réalisées, le montant des provisions résiduelles s'établissait à 6,05 M€.

Par ailleurs, le coût lié à la résiliation anticipée des baux commerciaux, dans le cadre de la fermeture du réseau commercial, a été couvert pour 1,56 M€ et comptabilisé en charges générales d'exploitation. Fin 2016, une provision de 0,11 M€ a été maintenue pour couvrir des dépenses attendues sur 2017.

*Les reprises de provisions utilisées au regard des dépenses réalisées ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2017 :*

▲ à hauteur de 2,2 M€ pour le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), le solde de 3,9 M€ au 31 décembre 2017 représentant les engagements de CMP Banque vis-à-vis des collaborateurs en poste et dont les départs s'échelonneront d'ici 2019 ;

▲ pour 100 K€ au titre des coûts liés à la fermeture du réseau commercial. Le solde observé au 31 décembre 2017 représente des dépenses attendues sur l'exercice 2018 et estimées à 15 K€.

## C. COEFFICIENT D'EXPLOITATION

(EN K€)	31.12.2017	31.12.2016
PRODUIT NET BANCAIRE	11 669	18 488
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	5 590	7 309
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	891	790
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	55,54 %	43,80 %

## D. COÛT DU RISQUE

CMP Banque a procédé au 28 juin 2017 à la cession de la totalité des encours douteux, douteux compromis et surendettement, sur une base arrêtée au 31 décembre 2016. Cette opération a porté sur 5 433 dossiers pour un montant d'assiette brut de 66,4 M€ (à la date de cession) et une valeur nette comptable de 30,9 M€. Elle a généré une moins-value de cession totale de -3,8 M€.

Les créances cédées au titre des 180 jours d'impayés ou de surendettement à compter de janvier 2017, représentant 205 dossiers pour une valeur brute faciale de 3,5 M€ et nette de 2,1 M€, ont engendré une moins-value de cession totale de -0,48 M€.

Les cessions de créances réalisées par le biais du contrat-cadre de cession sont assorties d'une clause de résolution pour créances non-conformes. Une dépréciation correspondante de 0,78 M€ est enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2017.

Suite à la cession de la totalité des encours de surendettement depuis juin 2017, CMP Banque ne comptabilise plus de décote. L'intégralité du stock de décote au 31 décembre 2016 a été repris et intégré dans le calcul de la moins-value sur créances cédées.

(EN K€)	31.12.2017	31.12.2016
<b>DÉPRÉCIATIONS CLIENTÈLE</b>	- 9 644	- 5 512
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>- 15 077</b>	<b>- 39 146</b>
<b>DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES CLIENTÈLE</b>	<b>- 8 329</b>	<b>- 36 111</b>
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	- 8 329	- 35 448
CRÉDITS IMMOBILIERS	+ 0	- 2
COMPTES DÉBITEURS ET OCH	+ 0	- 661
<b>DOTATION SUR PROVISION POUR CLAUSE DE GARANTIE</b>	<b>- 784</b>	
<b>PERTES COUVERTES PAR DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES CLIENTÈLE</b>	<b>- 5 648</b>	<b>- 2 261</b>
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	- 1 308	- 2 261
CRÉDITS IMMOBILIERS	- 25	+ 0
COMPTES DÉBITEURS ET OCH	+ 0	+ 0
MOINS-VALUE SUR CRÉANCES CÉDÉES	- 4 314	+ 0
<b>PERTES NON COUVERTES PAR DÉPRÉC. S/CRÉANCES CLIENTÈLE</b>	<b>- 316</b>	<b>- 774</b>
<b>TOTAL REPRISES</b>	<b>+ 5 433</b>	<b>+ 33 634</b>
<b>REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES CLIENTÈLE</b>	<b>+ 5 433</b>	<b>+ 33 281</b>
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	+ 5 056	+ 33 237
CRÉDITS IMMOBILIERS	+ 27	+ 6
COMPTES DÉBITEURS ET OCH	+ 350	+ 38
<b>RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES CÉDÉES</b>	<b>+ 0</b>	<b>+ 354</b>
<b>DÉCOTE DES CRÉANCES RESTRUCTURÉES</b>	<b>+ 0</b>	<b>- 802</b>
DOTATION EN COÛT DU RISQUE (DOSSIERS ENTRANTS)	+ 0	- 1 027
REPRISE EN COÛT DU RISQUE (DOSSIERS SORTANTS)	+ 0	+ 224
<b>PROVISIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>- 612</b>	<b>- 100</b>
DOTATIONS AUX COMPTES DE PROVISIONS D'EXPLOITATION	- 612	- 100
PERTES D'EXPLOITATION	+ 0	+ 0
REPRISES SUR PROVISIONS D'EXPLOITATION UTILISÉES	+ 0	+ 0
<b>TOTAL COUT DU RISQUE</b>	<b>- 10 256</b>	<b>- 6 414</b>

## E. SYNTHÈSE DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

(EN K€)	PROVISIONS DÉPRÉCIATIONS 31.12.2016	DOTATIONS 2017	REPRISES 2017	CESSION DE CRÉANCES 2017	PROVISIONS DÉPRÉCIATIONS 31.12.2017
ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT	0	0	0	0	0
CLIENTS	35 041	9 732	5 623	34 386	4 763
TITRES DE PLACEMENT	0	0	0	0	0
TITRES DE PARTICIPATION	0	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISÉ	0	0	0	0	0
DÉBITEURS DIVERS	0	30	0	0	30
RISQUES & CHARGES	7 983	627	2 290	0	6 320
<i>DONT : OP. ENREGISTRÉES EN RÉSULTAT D'EXPLOITATION</i>		627	2 290		
<i>DONT : OP. ENREGISTRÉES EN RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</i>		0	0		
<b>TOTAL</b>	<b>43 024</b>	<b>10 388</b>	<b>7 914</b>	<b>34 386</b>	<b>11 112</b>

## F. RÉGIME FISCAL

CMP Banque fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale dont la société mère est le Crédit Municipal de Paris. Une convention d'intégration fiscale a été établie entre les deux entités et stipule que CMP Banque verse, à titre de contribution au paiement de l'impôt des sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt dont elle serait redevable si elle était imposable séparément. Les montants calculés au titre de l'impôt société par CMP Banque sont dus à la société mère.

CMP Banque présente un déficit fiscal au 31 décembre 2017.

Le montant cumulé des déficits à reporter sur les exercices futurs s'élève à 48,2 M€ après imputation du résultat fiscal 2017.

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### A. EFFECTIFS

L'effectif en équivalent temps plein au 31 décembre 2017 (hors apprentis) est de 22 personnes et se décompose comme suit : cadres : 14 personnes (dont 1 mandataire social) ; non cadres : 8 personnes.

### B. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le compte personnel de formation (CPF) géré au niveau national par la Caisse des Dépôts et Consignations, entré en vigueur au 1er janvier 2015, remplace le droit individuel à la formation (DIF) jusqu'alors suivi par les entreprises.

### C. CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, CMP Banque bénéficie depuis 2013 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité.

Le crédit d'impôt généré en 2016 pour 39,5 K€ a été utilisé sur l'exercice 2017 pour des dépenses d'investissement consacrées au système d'information.

### D. RÉMUNÉRATIONS

Au 31 décembre 2017, le montant net imposable total des rémunérations des 5 personnes les mieux rémunérées de CMP BANQUE s'élève à 435 K€.

### E. HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le montant des honoraires réglés pour le commissariat aux comptes s'élève à 80 K€ HT pour 2017. Il n'y a pas d'honoraire versé pour des services autres que la certification des comptes.

### F. JETONS DE PRÉSENCE

Le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2017 s'inscrit dans une enveloppe fixée par l'Assemblée Générale à 36 K€.

### G. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2017 en report à nouveau.



KPMG S.A.  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : www.kpmg.fr



CMP - Banque S.A.  
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
23 mars 2018

## CMP - Banque S.A.

Siège social : 55, rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris  
Capital social : € 84 037 000

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention de l'assemblée générale de la société CMP - Banque,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CMP - Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.1 de la note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui rappelle que les comptes annuels de CMP – Banque au 31 décembre 2017 ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Opérations de cession des encours de crédit risqués et non performants

##### Risque identifié

Au cours de l'exercice 2017, CMP - Banque a procédé à la cession de l'intégralité des encours de crédit risqués et non performants (créances douteuses, douteuses compromises et de surendettement) arrêtés au 31 décembre 2016 ainsi qu'à la cession mensuelle des nouveaux flux entrants en douteux avec des impayés supérieurs à 180 jours et des plans de surendettement homologués par la Banque de France depuis le 1er janvier 2017 (cf. note 1.1 et note 3 A.).

Ces opérations de cession ont généré un résultat de cession correspondant à la différence entre la valeur nette comptable des créances et leur prix de cession (cf. note 5 D. de l'annexe). En parallèle, CMP - Banque a revu sa méthode de provisionnement des encours non performants non encore cédés à la clôture et applique des taux de dépréciation correspondant aux taux moyens de pertes observés sur les cessions de créances de même nature réalisées sur 2017 (cf. note 1.3.4).

Nous avons considéré ces opérations comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- impact matériel sur le bilan et le compte de résultat de la banque au 31/12/2017 ;
- incidences significatives sur les processus opérationnels et les procédures comptables relatifs aux encours de crédit ;
- incidences sur les espoirs de recouvrement des créances douteuses non cédées à la clôture.

US-181-09 - Exercice clos le 31 décembre 2017

3

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417

#### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons pris connaissance du dispositif de gouvernance et de contrôle interne mis en place par la banque pour assurer le correct traitement des cessions de créances.

Nous avons également apprécié la fiabilité et la pertinence des évolutions opérées sur les processus opérationnels et les procédures comptables en cours d'exercice, en particulier sur la nouvelle méthodologie de provisionnement des encours résiduels de crédits douteux, douteux compromis et de surendettement.

Pour la cession de juin, nous avons mis en œuvre les procédures substantives suivantes :

- rapprochement du contrat-cadre de cession avec l'acte de cession, les fichiers de suivi des encours et les données comptables ;
- validation du schéma et des écritures de cession comptabilisées (en particulier le calcul de la moins-value de cession).

Pour les cessions mensuelles des flux à compter du second semestre, nous avons apprécié l'efficacité du dispositif pour identifier les créances concernées. Au moyen de sondages, nous avons revu la validité des traitements comptables mensuels.

Nous avons vérifié que les notes annexes donnent une information appropriée.

#### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

#### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

##### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CMP - Banque par votre assemblée générale du 15 mai 2007.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG S.A. était dans la 11<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

##### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

##### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

###### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 23 mars 2018

KPMG S.A.



Ulrich Sarfati  
Associé





KPMG S.A.  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : www.kpmg.fr



**CMP - Banque S.A.**  
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées  
23 mars 2018

## CMP - Banque S.A.

Siège social : 55, rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris  
Capital social : € 84 037 000

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 23 mars 2018

KPMG S.A.

Ulrich Sarfati  
Associé

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 06 AVRIL 2018

## PREMIÈRE RÉOLUTION

### Objet : approbation du rapport de gestion

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du conseil d'administration du 22 mars 2018.

## SECONDE RÉOLUTION

### Objet : approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un déficit de -5 037 814,82 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

## TROISIÈME RÉOLUTION

### Objet : affectation du résultat

- L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit -5 037 814,82 euros en report à nouveau.

- Il est rappelé que 0 € de dividende a été versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2014, 0 € au titre de l'exercice 2015 et 0 € au titre de l'exercice 2016.

## QUATRIÈME RÉOLUTION

### Objet : détermination des sommes allouées aux administrateurs à titre de jetons de présence.

En application de l'article 18 des statuts de la société qui dispose que « l'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société », il est décidé de fixer le montant alloué au titre de l'année 2018 à 36 000 €.

## CINQUIÈME RÉOLUTION

### Objet : Enveloppe globale des rémunérations

L'assemblée générale déclare avoir été consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L511-13 du Code Monétaire et Financier, dans le cadre de la politique de rémunération visée à l'article L511.71 du même code.

L'assemblée générale émet un avis favorable sur cette enveloppe.

## SIXIÈME RÉOLUTION

### Objet : pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 06 AVRIL 2018

## PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et en application de l'article L. 225-248 du code de commerce, l'assemblée générale, constatant que les capitaux propres tels qu'ils ressortent des comptes annuels de la société de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

L'assemblée générale prend acte de ce que la société est dès lors tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, et sous réserve des dispositions de l'article L. 224-2 du code de commerce, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas pu être imputées sur les réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

## SECONDE RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et de dépôt qu'il appartiendra.

55, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS  
75004 PARIS  
[WWW.CREDITMUNICIPAL.FR](http://WWW.CREDITMUNICIPAL.FR)



**CRÉDIT MUNICIPAL**  
DE PARIS   
MODERNE DEPUIS 1637